

Avril-Juin 2017

N°114

LE VENT DES BANCELS

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Hommage à ce personnage

Brise municipale ● ● ● ● ● ●
L'école publique constitue un des
piliers de la vie de nos communes

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ● ●
Le réveil d'un grand jardin

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ●
Quand jardinatge e civilizacions
s'endevenon
Ortoleja qu'ortolejaràs !

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Le roman national français



Les écoles du
Pont de Montvert

Dans l'œil du cyclone

Hommage à ce personnage

Etienne PASSEBOIS, quand Julie et moi nous sommes installés sur la commune de St FRÉZAL DE VENTALON – c’était alors son nom – nous avons pris un premier contact fin 1978. Tu nous avais reçus à la fin d’un conseil municipal où nous avons exposé notre projet d’installation : nous nous étions sentis accueillis!

Tu étais maire depuis 77, succédant à Fortuné Chabrol, qui l’avait été depuis 1953, et tu avais compris que la commune se développerait si une population nouvelle s’y installait. Cela a fortement contribué à nous convaincre d’y venir, et le 30 avril 79 nous avons emménagé à Cessenades, tout au fond, malgré la centaine de mètres qu’il fallait parcourir à pied après le parking, depuis le garage en béton – mais cela ne nous arrêtait pas : le hameau de Florac que nous quittions après quatre ans d’habitation n’avait pas l’eau courante, et nous nous en étions accommodés. Comme j’étais couvreur et que tu avais au Viala des toitures en mauvais état, tu m’en as confié la réparation ou la réfection, ce qui a convaincu les propriétaires des environs de me confier à leur tour leurs toitures défectueuses, et je n’ai ainsi jamais manqué de chantiers pendant tout le temps où j’ai exercé cette activité. Pendant l’été 1980, nos camarades Labaume et Lieber se sont installés à Vimbouches, où étaient depuis 79 Thérèse et Jean-Yves PIN, agriculteurs émérites, Jacques Labaume était électricien et Jean-Claude Lieber plombier-chauffagiste. Et à l’époque, on rêvait tous : ah, si tous les hameaux de la commune se peuplaient, s’il y avait du monde aux Espérelles, à Conches, au Salson, à La Ponge, au Grenier... Je me souviens qu’en mai 79, il y avait sur la commune 69 habitants permanents, moyenne d’âge supérieure à 70 ans. Aux élections de 1995, nous avons dépassé la centaine d’habitants, le nombre de conseillers municipaux passant de 9 à 11, et la moyenne d’âge supérieure à... 40 ans ! Et tout cela sans remous ni conflits, comment cette intégration avait-elle pu se faire ? Les nouveaux installés avaient tous le souci de bien s’entendre avec leurs voisins immédiats, mais ces derniers disaient : les autres, ceux des autres hameaux, on ne les connaît pas... Tu as fait en sorte que tout le monde se rencontre, fasse connaissance et s’apprécie. L’école de la commune, qui avait subsisté avec une demi-douzaine d’élèves, était à Pénens-Haut, proche de Saint Andéol, et de ce fait les deux tiers d’entre eux venaient de cette commune. Comme nous avions des enfants et tenions à l’école communale, nous avons décidé de la transférer aux Abrits, point plus central de la commune, en 1981, et nos camarades de Saint Andéol ont joué le jeu et tous accepté que le trajet de leur enfants écoliers augmente.

Le bâtiment de l’école des Abrits étant assez vétuste, la Mairie de Saint Frézal a payé les matériaux pour le restaurer, et les parents d’élèves des deux communes ont fourni joyeusement la main-d’œuvre bénévole nécessaire. La coopération entre Saint Andéol et Saint Frézal date bien du début des années 80. À l’époque je m’étais demandé pourquoi tu avais tenu à ce que cette nouvelle école soit inaugurée en grande pompe. Je n’ai compris que plus tard... Il se trouve que les anciens cévenols, en tant que protestants, étaient très attachés à l’instruction et à l’école, ayant gardé en mémoire le temps où avoir sur soi des lunettes établissait qu’on savait lire, et qu’on lisait... la Bible ! Et cela suffisait à vous envoyer aux galères. Or mettre en présence les anciens et les nouveaux, dans ce contexte, a permis aux deux catégories de se rencontrer, de se connaître, de s’apprécier, et de se trouver, finalement, plus de points communs que de différences. L’école a ensuite prospéré, passant en 86 d’une à deux classes, après la construction et la création de la maternelle. Tu as aussi créé la Maison Communale qui porte ton nom, ensemble gîte, appartement, foyer rural, permettant l’installation d’une famille, d’une activité économique et la possibilité d’activités culturelles et de réunions. Tu as aussi compris qu’il fallait créer du logement locatif, les anciens jeunes ayant vieilli, et nous avons créé le trentième hameau, l’Ayrolle, qui n’a jamais désempilé – encore un pari de gagné ! Dans les années qui ont suivi, fidèle à ton esprit d’ouverture, tu as soutenu l’adhésion à notre Communauté de Communes, grâce à laquelle nous avons eu une crèche. Lorsqu’après trente et un ans de lutte acharnée, tu ne t’es pas représenté en 2008, nous avons essayé de continuer sans toi, dans la ligne de ce que tu avais piloté, pour ne pas faire mentir le proverbe : Les chiens ne font pas des chats. Et c’est devenu une grande satisfaction de constater que notre Communauté de Communes a elle aussi considéré que le mot d’ordre permettant le développement était : priorité à l’installation. Toi, tu avais compris dès 1977. J’oubliais ton rôle déterminant dans le Vent des Bancelles, et me réjouis que tu le joues encore !

Étienne Passebois, notre maire pendant trente et un ans, quitte à mettre à rude épreuve ta modestie, j’affirme : cet hommage, tu le mérites largement, et je te le rends volontiers.

■
Jacques Hugon



L'école publique constitue un des piliers de la vie de nos communes

Combien d'élus d'hier et d'aujourd'hui se sont battus pour le maintien de ce pan de la vie de nos territoires. Des regroupements ont été faits, des transports scolaires mis en place par le Conseil Départemental.

Il y a peu, d'éminents chronobiologistes nous ont expliqué que pour le bien-être des enfants, il fallait passer à la semaine de 4 jours et demi. Ainsi, les communes se sont vues dans l'obligation de mettre en œuvre cette réforme. Ce fut le cas pour le Pont de Montvert où élus et équipe enseignante se mirent au travail dans une large concertation avec les parents d'élèves pour organiser ces nouveaux rythmes scolaires. Le choix fut fait de se donner un an de délai d'organisation et de ne pas mettre en place une telle évolution dans la précipitation.

Le parti fut pris de s'appuyer sur l'association « Trait d'Union », qui oeuvrent sur nos territoires cévenols dans le domaine de l'enfance et la jeunesse : crèches, centre aéré et donc depuis sur l'organisation des temps périscolaires. Les associations locales furent mobilisées pour offrir aux enfants des temps de découverte d'activités culturelles, sportives ou ludiques.

Las, les enfants ne goûteraient point aux délices de ces nouveaux rythmes. C'est du moins l'avis exprimé par nombre de parents. Ainsi donc la décision est prise de permettre à nos communes de revenir, si elles le décident, aux anciens rythmes.

Nous voici donc durant cette période estivale, entre deux années scolaires, à devoir décider du devenir de notre organisation. Mais si l'on souhaite modifier, c'est un nouveau challenge : reconduire une concertation avec les parents, repenser les transports scolaires et à ce titre, comment gérer au niveau départemental cette organisation si les communes prennent des positions différentes? Quel sera l'impact pour l'association « trait d'union »?

Travailler avec les équipes enseignantes et les associations pour de nouveaux temps périscolaires.

Il semble, je dis bien, il semble, que la préférence va au retour de la semaine de 4 jours. Cela nous amène également en tant qu'élus montvertipontains à s'interroger sur l'organisation d'un centre aéré le mercredi matin.

Le coût de cette réforme a souvent été évoqué. Certes il existe, mais pour notre conseil municipal celui-ci n'est pas rédhibitoire au regard de la qualité de l'éducation offerte à nos enfants.

Parents, enseignants, élus et associations vont donc se remettre autour de la table pour décider de ce qu'il se passera à la rentrée 2017-2018 et d'ores et déjà le 29 juin lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire.

Rendez-vous en septembre pour la suite de l'histoire...

■
Alain Jaffard



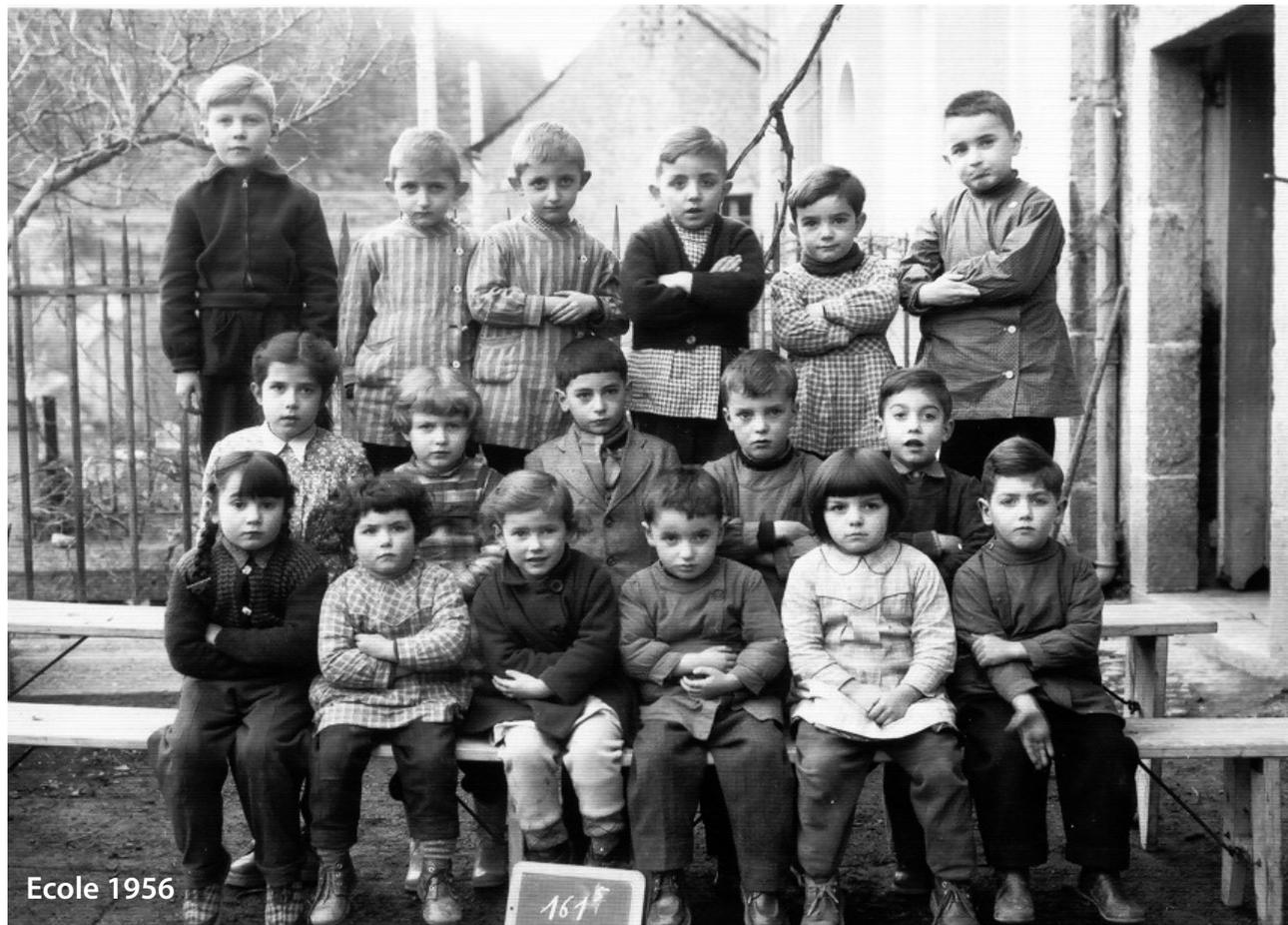
Logement loué pour l'école des filles

Si nous ne savons rien de ce nouveau lieu, nous pouvons nous attarder un instant sur le premier : « Il comprend au rez-de-chaussée un bûcher et une cave, au 1er deux pièces dont l'une avec cheminée, le tout planché et bien éclairé, avec un grenier au-dessus. » Il paraît intéressant de dire un mot sur le bâtiment contigu situé au couchant. Il s'agit de l'hôtel de la poste qui logeait les montures de la brigade à cheval (et peut-être aussi les gendarmes eux-mêmes?). Les chevaux de poste s'arrêtaient là : en l'absence de bureau – celui-ci était à Florac – le cocher apportait le courrier à l'hôtel et repartait avec celui qui y avait été réceptionné. Le dernier aubergiste à avoir tenu cet établissement était un CHAPELLE qui créa la première auberge face à la mairie, sur le site de l'actuel Hôtel des Sources du Tarn.

Après cette parenthèse, revenons au sujet !

En 1834, un bail est passé avec M. POMARET pour l'école et le logement de l'institutrice. Ce bien se situe dans la Grand-rue, à gauche en montant, dans cette demeure ancienne encore identifiable aujourd'hui grâce à cette inscription : « Que la paix de Dieu soit sur cette maison ». Établi pour 5 ans, le montant du loyer est fixé à 25 francs par an. Il s'agit d'un deux pièces avec cheminée donnant sur le midi. Mlle POMARET sera la première enseignante à s'y installer. Trente ans plus tard, en 1865, Léa GAUCH titulaire du brevet de capacité, exercera dans cette même bâtisse. Le propriétaire, M. Louis Victor ALBARIC, est venu y habiter en 1834 après son mariage avec la fille du percepteur cité plus haut : M. POMARET. Elle se prénomme

Jeanne Marie Louise. Son époux qui vient de Saint-Maurice-Ventalon est propriétaire foncier. C'est ici au Pont-de-Montvert qu'il va déployer une activité aussi considérable que lucrative. Grand travailleur, et fort habile en affaires, cet artisan, commerçant et maquignon va s'orienter prioritairement vers l'industrie de la laine et des peaux. Il fera partie des bourgeois du bourg. Plus tard, son fils Pierre, d'abord greffier puis juge de paix, installera son bureau près de la terrasse de la demeure familiale. C'est ainsi qu'un ALBARIC de la Grand-rue accèdera au rang de notable comme d'autres, parfois plus éminents d'ailleurs, qui l'avaient précédé de part et d'autre de cette voie de passage importante autrefois. Peut-être est-il bon de rappeler le chiffre de la population au milieu du XIX^{ème} siècle : 1 445 habitants dans la commune dont 479 au bourg.





Ecole 1956/1957

Responsabilités et dépenses nouvelles

Afin de choisir des instituteurs et de fixer leur rémunération, le maire consulte en 1833 trois personnalités membres du conseil local : Jean FONVIEILLE pasteur, Jacques Victor ALBARIC et Pierre POMARET. L'unanimité se fait autour d'Étienne MILOT élève de l'École normale de Mende. Un traitement de 400 francs est proposé pour le logement et la rétribution mensuelle. Pour faire face aux nouvelles charges qui s'imposent à elle, la commune se propose de supprimer l'indemnité de logement versée aux deux pasteurs, ceux-ci étant jugés aptes à payer leur loyer, compte tenu du salaire que leur verse l'État. La collectivité va bientôt avoir en charge 5 écoles – 2 au Pont, 3 dans les campagnes –, ce qui va engendrer une dépense de 1 300 francs : 1 000 pour les salaires, 174 pour les logements et 124 pour le matériel destiné au chef-lieu.

En 1834, suite à la démission du précédent nommé, Auguste LARGUIER de Cassagnas, également issu de l'École normale, prend le relais. Il disposera d'une chambre au 1er étage de la maison BOISSIER. L'enseignement étant gratuit pour les indigents, il sera tenu d'en prendre 15 dans sa classe. Pour les autres, la rétribution demandée aux parents sera de 1 F par élève et par mois pour les cours de lecture, de 1 F 25 pour la lecture et l'écriture et de 1 F 50 pour la lecture, l'écriture et le calcul. Vu d'aujourd'hui, cette distinction entre les enseignements de base peut surprendre : elle était la règle dans le passé tout au long du XVIIIe siècle, du XVIIe ou avant. Les autorités municipales demandent au maître d'octroyer un jour de congé par semaine aux élèves. Nous ignorons tout sur les vacances, leur durée et leur répartition. Dommage !

Démission, dénuement, contestation et nouveauté

Une nouvelle démission est à déplorer en 1841. Cette fois, c'est François Casimir ATGER qui est choisi. Le maire se plaint : l'école commune est presque sans meubles, même les plus indispensables font défaut. Une subvention va être demandée. En 1842, les catholiques réclament l'ouverture d'une école. Très minoritaires – seulement 50, tous résidant au chef-lieu – ils vont se heurter au refus de l'élus qui juge l'accueil suffisant pour les enfants des deux cultes, soit 40 écoliers. Il tient d'ailleurs à rappeler aux pétitionnaires qu'en 1835 c'était un maître catholique qui avait été nommé bien que la commune soit presque entièrement composée de protestants. Or ce maître avait démissionné pour embrasser la carrière militaire. Dès 1845, le ministre de l'Instruction autorise la création de 3 nouvelles écoles : à Grizac, à L'Hôpital et ici au Pont

●●● où une école va s'ouvrir dans la « maison des sœurs ». Destinée aux garçons et aux filles, elle aura un effectif composé presque uniquement de filles. Il semble que l'institutrice nommée ait été Marie Eulalie QUET de Fraissinet.

L'école de garçons et l'école de filles : quelle différence ?

Hormis les plus pauvres, les familles contribuent financièrement à la scolarité de leurs enfants. Mais, quand le maître perçoit 75 centimes par élève, la maîtresse en touche 50, soit 1/3 de moins. Et quand la rétribution concerne 23 garçons, ce nombre est de 15 pour les filles. Pourquoi l'instituteur est-il mieux loti ? L'une des clefs réside dans le prix à payer qui varie selon l'enseignement dispensé. Or, les filles apprennent à lire, mais beaucoup moins à écrire et à compter. La lecture est associée à la religion et à la morale comme en témoignent les livres en usage à l'époque : la Bible ainsi que des ouvrages remplis de préceptes recommandant une bonne conduite. Plus tard, une fois mariées, les élèves d'hier devenues mères seront les garantes des bons principes, des valeurs chrétiennes et de l'ordre social. Cette mission qui leur est assignée a sa source dans l'école publique de ce temps-là. Un autre apprentissage, spécifiquement féminin, est encouragé à l'école de filles. Ainsi en 1859, la mairie demande « la venue d'une ouvrière maîtresse pour apprendre la dentelle aux jeunes filles » avec un double objectif : l'utilité et la lutte contre l'oisiveté pendant plusieurs mois de l'année.

Pourquoi compte-t-on moins de filles que de garçons parmi les élèves payants ?

Nous avancerons quelques explications : parce qu'elles aident leur mère, elles sont moins assidues à l'école ; pour certaines, l'école privée est choisie de préférence ; les familles plus favorisées optent parfois pour des leçons particulières à domicile à des moments choi-

sés, les filles étant alors disponibles aux heures où elles sont les plus utiles à la maison...

L'inégalité devant l'écrit

Le retard des filles dans l'accès à l'écriture se révèle à travers les actes notariés et particulièrement dans l'état civil. Tandis que les hommes savent fréquemment signer, les femmes en sont souvent incapables, sauf dans la noblesse ou la bourgeoisie. C'est seulement vers la fin du XIXe siècle que le basculement s'opère : sous la IIIe République, les lois Jules FERRY (1881-1886) vont leur permettre de combler leur retard. Ouverte à tous et à toutes, offrant les mêmes enseignements, l'école va placer sur un pied d'égalité les filles et les garçons. Au Pont-de-Montvert, la nouvelle école va bientôt être bâtie. Quatre ans avant son inauguration, c'est Mlle CAUSSIGNAC Laurente Albine Basilice qui est nommée institutrice communale. Nous sommes en 1887 et son salaire s'élève à 1 800 francs.

Des petites écoles privées au Pont

En 1853, c'est Mlle Louise Florence CHAUSSE née à Florac qui déclare son intention d'ouvrir une école au Pont dans la maison de Jean-Antoine ROUVIÈRE. Elle est titulaire du brevet de capacité. En 1883 deux demandes sont formulées. D'abord de la part de Sophie MAZOYER née au Pont : elle souhaite installer une école libre dans la maison de son frère Jean-Pierre MAZOYER. Ensuite c'est Léa DOREL, une protestante darbyste dont la famille est venue d'Angleterre à des fins d'évangélisation. L'enseignement sera donné dans la maison de son père, à La Placette. Parmi ses élèves, il y eut Nathalie BRÈS de L'Hermet, la fille de Laurent BRÈS, qui obtint le certificat d'études en 1887.

La bataille pour l'école publique sous la IIIe République

La municipalité est à l'offensive : « Les deux écoles publiques protestantes du chef-lieu, [...] garçons et filles, ont l'une et l'autre plus de 80 élèves chacune. » Ce constat étant fait, on demande la nomination d'un instituteur-adjoint chez les garçons, « l'instruction primaire étant le bien le plus précieux que l'on puisse donner aux enfants. » Elle sollicite aussi l'ouverture d'une « salle d'asile » pour les deux à sept ans, la commune proposant de prendre en charge partiellement le traitement de la directrice. Et elle obtient, par ailleurs, une prolongation de la scolarité jusqu'à 15 ans à titre facultatif en 1880 (c'est l'âge de la communion chez les protestants qui soutiennent cette demande).

Des évolutions notables

La nouvelle école qui comprend aussi la mairie entre en service en 1891. La section enfantine et le cours du soir complètent les classes existantes : la première au rez-de-chaussée du bâtiment central, la deuxième au 1er étage. La rétribution scolaire est désormais complètement supprimée. En 1902 le conseil municipal, animé de convictions laïques fortes, émet un vœu « pour la fermeture de l'école congréganiste tenue par les sœurs de Fraissinet, à deux ou trois cents mètres du Pont-de-Montvert et recevant essentiellement des enfants du bourg. » Et... en 1924, on redoute la réouverture de l'école libre ! Ceci au moment où la section des petits est menacée de suppression. On rappelle les effectifs : « 3 classes, 68 enfants et 20 pour la classe enfantine. » En 1930, le couple d'enseignants – M. et Mme Émile et Lucie PANTEL – obtient l'autorisation de géminer les deux classes spéciales de garçons et de filles : ainsi vont être créées deux classes mixtes d'une vingtaine d'élèves chacune. Assuré par M. PANTEL, le cours supérieur permettra de pallier quelque peu l'absence de cours complémentaire au chef-lieu. En 1935,



Classe garçons 1933



Institutrices
1943/1944

(1) Indiquer par chaque jour de classe le jour de la semaine et la quantité de mois.

NUMÉROS N°ORDRE	DATE		NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	TOTAL des PRÉ- SEN- CES effec- tives de mois.	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS ET OBSERVATIONS.
	N°ADRES- SOR.	de N°ORTÉ.			
			Cours supérieur. Garçons.		
1.			Laval Roger.	18.	
2.			Mazoyer Emile.	2.	loué comme vacher.
3.			Flahkes Alfred.	20.	
			Filles.		
1.			André Alice.	2.	louée.
2.			Gommel Gergette.	3.	Sort au café-restaurant.
3.			Chapelle Raymonde.	20.	
4.			Ghaphal Elise.	2.	Vachère.
5.			Richard Emma.	15.	- 3e -
			Cours moyen Garçons.		
1.			Dubost André.	20.	
2.			Charca Roger.	20.	
3.			Mazoyer André.	11.	grande vache chère.
4.			Messadier André.	2.	Vacher.
5.			Messadier Louis.	20.	
6.			Molmes Eugène.	20.	
7.			Bernière Roger.	2.	Vacher.
			Filles.		
1.			André Hélène.	20.	
2.			Brot Marcelle.	20.	
3.			Charrier Delphine.	20.	
4.			Courtes Odette.	2.	
5.			Mazoyer Fernande.	20.	
6.			Mazoyer Raymonde.	2.	Vachère.
7.			Richard Alice.	19.	
8.			Richard Fernande.	19.	
			Roué Jeanne.	19.	
				335	

Relevé de présence du mois de mars

ce maître enseigne à 28 élèves : 14 au cours supérieur (8 garçons et 6 filles) et 14 au cours moyen (7 garçons et 7 filles).

Le relevé des présences et des absences en mars et juillet 1935 permettra aux lecteurs seniors de retrouver des noms connus et aux benjamins de découvrir une école... ouverte tout le mois de juillet. Il s'agissait là aussi de lutter contre l'oisiveté et les dérives qui pouvaient en résulter. Mais l'absentéisme était tel en été qu'il conduisait le maître à comptabiliser les présents, seulement les présents !

Nous allons conclure avec ce couple d'instituteurs. Le très sévère M. PANTEL, blessé à la guerre de 1914-18, et auquel Raymond DUBOST rendait hommage - « il m'a tout appris », disait-il - voyait arriver dans sa classe, certains jours, tel élève retors que son épouse lui adressait... à des fins de redressement ! Ils avaient construit pour leur retraite la maison

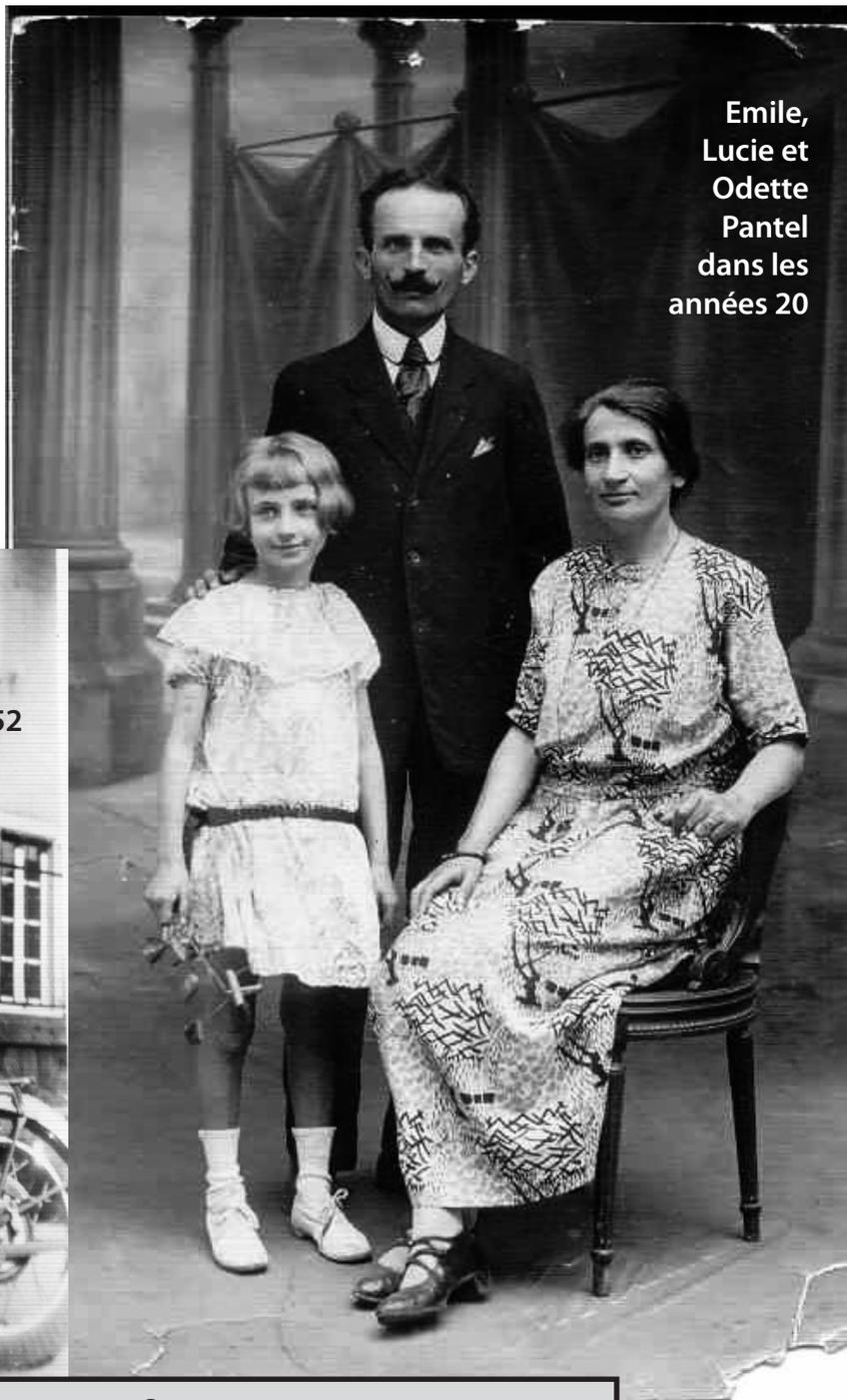
Relevé de présence du mois de juillet

NUMÉROS D'ORDRE.	DATE		NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	TOTAL des PRÉ- SEN- CES possibles par demi- jours de classes. 28	TOTAL des AB- SEN- CES du mois. 29	TOTAL des PRÉ- SEN- CES effec- tives du mois. 30	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS ET OBSERVATIONS.
	D'ADMIS- SION.	de SORTIE.					
			Cours Supérieur.				
			Garçons.				
1.		31.	André Raymond.	44.	10.	34.	Grippé, aide sa mère.
2.			Combes Julien.	44.	1.	43.	
3.			Dubost Raymond.	44.	1.	43.	
4.			Laval Roger.	44.	2.	42.	Mauvais temps.
5.			Mazoyer Émile.	44.	1.	43.	
6.		9.	Mazoyer Étienne.	44.	0.	44.	
7.			Blagnès Alfred.	44.	1.	43.	
8.		31.	Rouze Ondine.	44.	6.	38.	grippé.
			Filles.				
1.			André Alice.	44.	5.	39.	grippée.
2.			Bonnet Georgette.	44.	2.	42.	
3.			Chapelle Raymonde.	44.	1.	43.	
4.			Chastat Elise.	44.	17.	27.	mauvais temps.
5.			Messadier Lucie.	44.	8.	36.	grippée.
6.			Richard Emma.	44.	8.	36.	mauvais temps.
			Cours moyen.				
			Garçons.				
1.			Dubost André.	44.	2.	42.	Mauvais temps.
2.			Chorca Roger.	44.	10.	34.	En visite.
3.			Mazoyer André.	44.	2.	42.	mauvais temps.
4.			Messadier André.	44.	4.	40.	do
5.			Messadier Louis.	44.	2.	42.	do
6.			Malmes Eugène.	44.	1.	43.	
7.			Servière Roger.	44.	10.	34.	mauvais temps.
			Filles.				
1.			André Hélène.	44.	5.	39.	grippée.
2.			Bros Marcelle.	44.	6.	38.	mauvais temps.
3.			Charrier Delphine.	44.	2.	42.	do
4.			Courtes Odette.	44.	6.	38.	Grippée.
5.			Mazoyer Fernande.	44.	10.	32.	mauvais temps.
6.			Mazoyer Raymonde.	44.	9.	35.	mauvais temps.
7.			Rouze Jeanne.	44.	2.	42.	do
				1282.	136.	1066.	

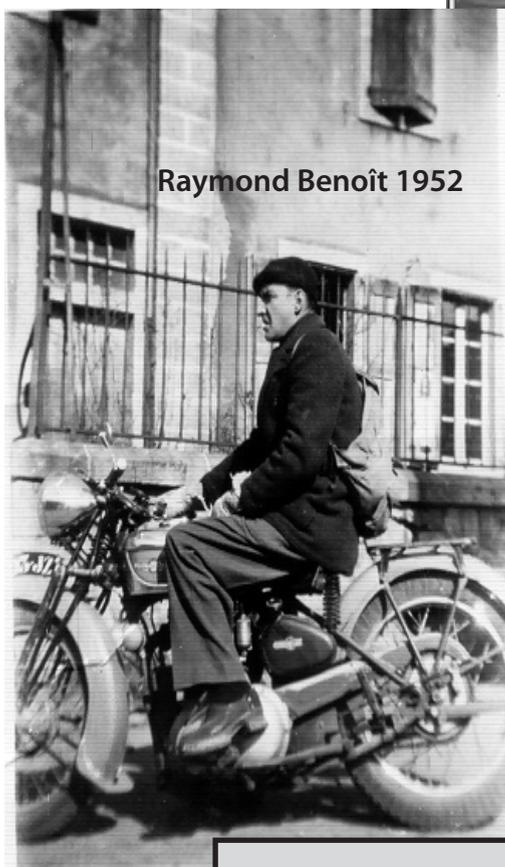
de couleur bordeaux de la rue des Jardins, tout près de la Grand-rue. Il n'eut pas le temps d'en profiter et Lucie – née GAUCH – guère plus.

Des photos permettront de découvrir les élèves garçons de cette période et aussi des enseignants parmi ceux qui exerceront plus tard au Pont-de-Montvert.

■
Simone Cros-Allier



Emile,
Lucie et
Odette
Pantel
dans les
années 20



Raymond Benoît 1952

Sources

Archives municipales du Pont-de-Montvert.
Lire et écrire, François FURET et Jacques OZOUF, 1977,
éditions de Minuit.
Aux sources de l'école, Simone CROS-ALLIER (archives
Suzette et Georges GUIN).
Le Pont-de-Montvert,
un bourg lozérien, Simone CROS-ALLIER, 2006.



Vendredi 07 avril de la route surplombant le pré de Loubreyrou, commune de Ventalon en Cévennes, j'aperçois un homme qui mène deux gros chevaux ruisselants de sueur attelés à une charrue brabant. Sous l'herbe retournée de ce pré que je connais depuis 21 ans apparaît la terre marron sans pierres. Là se tenait patiemment sous le tapis vert un ancien grand jardin. Le sourire de David Laumond qui tient les rennes des deux comtois POGO et ATTILA en dit long sur le plaisir qu'il a avec ses deux bêtes aidé de deux amis à redonner un autre destin à cette terre. Là dessus arrive une jeune femme, Noémie avec un cheval comtois modèle réduit, en fait une jument de race haflinger nommée UNE. Après une longue conversation Noémie Pailloncy m'a fait parvenir le texte suivant.





●●● **N**oémie Pailloney est agricultrice depuis 2006 sur la commune du Collet de Dèze au lieu dit les Crozes, installée en maraîchage, arboriculture, et production de châtaignes, tout en agriculture biologique. Après avoir retapé un mas, à l'abandon depuis 80 ans, avec son mari, elle entreprend l'aventure du travail avec les chevaux, pour cultiver ses bancels, et exploiter ses bois de châtaignier. En effet, compte tenu du terrain, c'est le cheval, qui reste le plus adapté pour travailler sols et bois en pente.

Elle achète donc une jument Haflinger, et entreprend l'apprentissage du travail agricole avec un cheval, aidée par le SLECTTA (syndicat lozérien des éleveurs de chevaux de traction, traits et autres), qui promeut la traction animale en agriculture, sylviculture et loisir, et organise régulièrement des formations. Avec ces formations, une amitié s'est créée entre les paysans de Lozère, qui vont l'épauler et la soutenir, pour l'aider à réussir son projet en traction animale.

Cette année, avec le soutien des gens du pays, elle obtient l'autorisation (écrite, convention pluriannuelle de pâturage) de Madame Pimont, de reconquérir la terre du pré de Loubreyrou, pour y planter un champ de pommes de terre.

Ses collègues adhérents du SLECTTA vont venir de toute la Lozère, et même du Cantal, avec attelages et chevaux de trait pour lui prêter main forte. L'aventure commence le week-

end du 8 avril : David Laumont (qui vient chaque année avec son collègue Laurent Dumas lui donner un coup de main) et Vincent Lechevalier débardeur à cheval dans le Cantal, avec deux hongres comtois : Pogo et Attila du LEGTPA de St-Chély; Théophile Navecth, et sa fille Myriam, avec ses deux juments comtoises : Africa et Mélodie de Saint Pierre des Tripiers; Serge Meissonnier, de la Canourgue, avec son ami Daniel Vidal de Marvejols, et ses deux traits Bretons : Victoire et Channelle.

Et Noémie avec sa jument Haflinger : « une » la petite vaillante, ne se laissant pas décourager devant l'ampleur de la tâche...

C'est donc avec la force de ces 7 chevaux, et de leurs petits bras musclés que le pré de Loubreyrou est prêt après labour au brabant et hersage au canadien, à recevoir la précieuse semence de patate.

Deux jours de travail auront été nécessaires pour réouvrir 5000 M2 de prairie, dans la joie et la bonne humeur, ce moment d'entraide paysanne étant aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques de chacun.

Le travail de la terre par les chevaux, reste encore de nos jours, une méthode écologique et durable.

Lorsque l'on travaille avec sa bête, on n'est plus tout seul, on est deux

ou trois pour se soutenir. Le cheval s'applique et aime son travail, il a goût de bien faire et comprend sa précieuse utilité. Une énorme complicité se crée. C'est aussi un savoir-faire qui s'est perdu avec l'industrialisation de l'agriculture, mais qui aujourd'hui a tout son sens en agriculture durable et écologique : loin d'être folklorique la traction animale est plus que jamais d'actualité par son respect des sols et de l'environnement, aidée en cela par une recherche constante et beaucoup d'innovations dans le domaine de l'outillage spécifique. Le cheval joue un rôle important pour la qualité des sols, les couches travaillées restent des couches de surface humifères. On ne bouleverse pas les couches. Il n'y a pas rotation de la terre arable. On ne broie pas le sol, on le rend aéré et fertile, laissant place à la vie du sol, son rôle primordial.

C'est avec le plaisir de partager une passion commune que l'on s'est quitté, dans l'attente d'un prochain chantier commun, qui sait ? Peut être pour l'heureuse récolte ou pour un chantier dans le nord...

■
**Propos de Noémie Pailloney
recueillis par Eric Tamisier**



La « 4ACG », une association à connaître

*« Ces hommes proposent un héritage de fraternité et de paix.
Cela n'a pas de prix »*

Claire Mauss-Copeaux, Historienne.

En 2005, l'État français annonce aux anciens appelés d'Algérie qu'ils vont recevoir une retraite d'anciens combattants pour leur service militaire effectué là-bas.

Pour certains d'entre eux, il est inconcevable de recevoir de l'argent pour une participation à une guerre qu'ils regrettent et dont ils ont honte. Pourtant, 700 € par an, pour les plus modestes, ce n'est pas négligeable.

Leur première réaction est de refuser cette pension.

4 éleveurs de brebis du Tarn, concernés par la mesure gouvernementale, décident de créer une association : « L'association des Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre » : la « 4 A C G ».

Plutôt que le refus individuel, ils choisissent l'action collective qui donne une autre dimension à leur prise de position et qui permet de la faire connaître.

Les membres s'engagent à reverser intégralement leur retraite à l'association. L'argent servira à soutenir des projets d'associations algériennes. Pour eux, c'est comme une sorte de réparation.

L'un d'entre eux explique : « C'est notre façon à nous de dire plus jamais ça » autrement que par des discours.... même si c'est une goutte d'eau dans l'océan ! »

Aujourd'hui l'association compte 150 anciens appelés (ce qui est évidemment très peu en rapport avec les 2 millions incorporés...) bientôt rejoints par d'anciens engagés militaires aux-

quels s'ajoutent des sympathisants de tous âges, et de la France entière, émus par la démarche. Malgré cette grande diversité ils se retrouvent tous sur une appréciation commune de la guerre d'Algérie.

L'association « se situe résolument en faveur du respect de la personne humaine, de sa dignité, de son intégrité, de ses droits. Elle entend s'opposer à tout ce qui détruit ou mutilé cette dignité, entrave le développement de tout l'Homme et de tous les hommes, à tout ce qui prive les peuples du droit à disposer d'eux-mêmes. Elle refuse la violence et la guerre comme moyens de résolution des conflits, car générant toujours une spirale qui conduit à la barbarie. »

Des personnalités comme Simone de la Bollardière (voir encart) et plusieurs historiens se rapprochent de cette association qui les enthousiasme. Leur rôle sera d'aider ces anciens appelés à se déculpabiliser, à oser la parole (pour certains ce sera la première fois) à témoigner pour alimenter les archives historiques, à effectuer un devoir de mémoire, même si il est souvent douloureux.

Elsa Paris, historienne, estime que la « 4ACG » s'est constituée à un moment où tout convergeait dans la société pour marquer un besoin de témoignage : celui de Massu qui disait regretter ce qui s'est passé en Algérie ainsi que les premières thèses scientifiques sorties sur le sujet et notamment sur la torture. (Voir bibliographie).

Simone de la Bollardière

est la veuve du Général de la Bollardière. Il a été le seul officier supérieur à s'opposer publiquement à la torture. Il était le plus décoré militaire de la France libre pour son combat contre les nazis, et le plus jeune. Quand il s'est retrouvé face à la torture pratiquée par l'armée française en Algérie, il a déclaré : « Je me suis battu contre les nazis, ce n'est pas pour que l'armée française emploie les mêmes méthodes. Les français doivent savoir ce qui se décide en leurs noms ». Il a refusé d'y participer après avoir alerté en haut lieu sur ces pratiques. On lui a demandé de se taire, il a été mis aux arrêts en forteresse et jamais réhabilité. Ensuite, il n'a cessé de militer pour la non-violence jusqu'à sa mort. Sa femme continue son combat : à 94 ans elle est encore appelée à rencontrer de jeunes lycéens pour raconter l'histoire de son mari. Elle leur déclare : « Obéissez à vos parents à vos professeurs, mais quand c'est grave, n'hésitez pas à dire non, désobéissez ! Méfiez vous de l'obéissance, pour moi ce n'est pas une vertu ! »

●●●
 Extraits d'une lettre écrite par
 Claire Mauss-Copeaux,
 historienne, à un ancien appelé

« Vous regrettez les violences. Vous vous estimez responsable de celles que vous avez laissé faire et parfois aussi accomplies.

De quelles forces disposiez-vous, quand, à la sortie de l'enfance, vous avez été incorporé par l'institution militaire ?

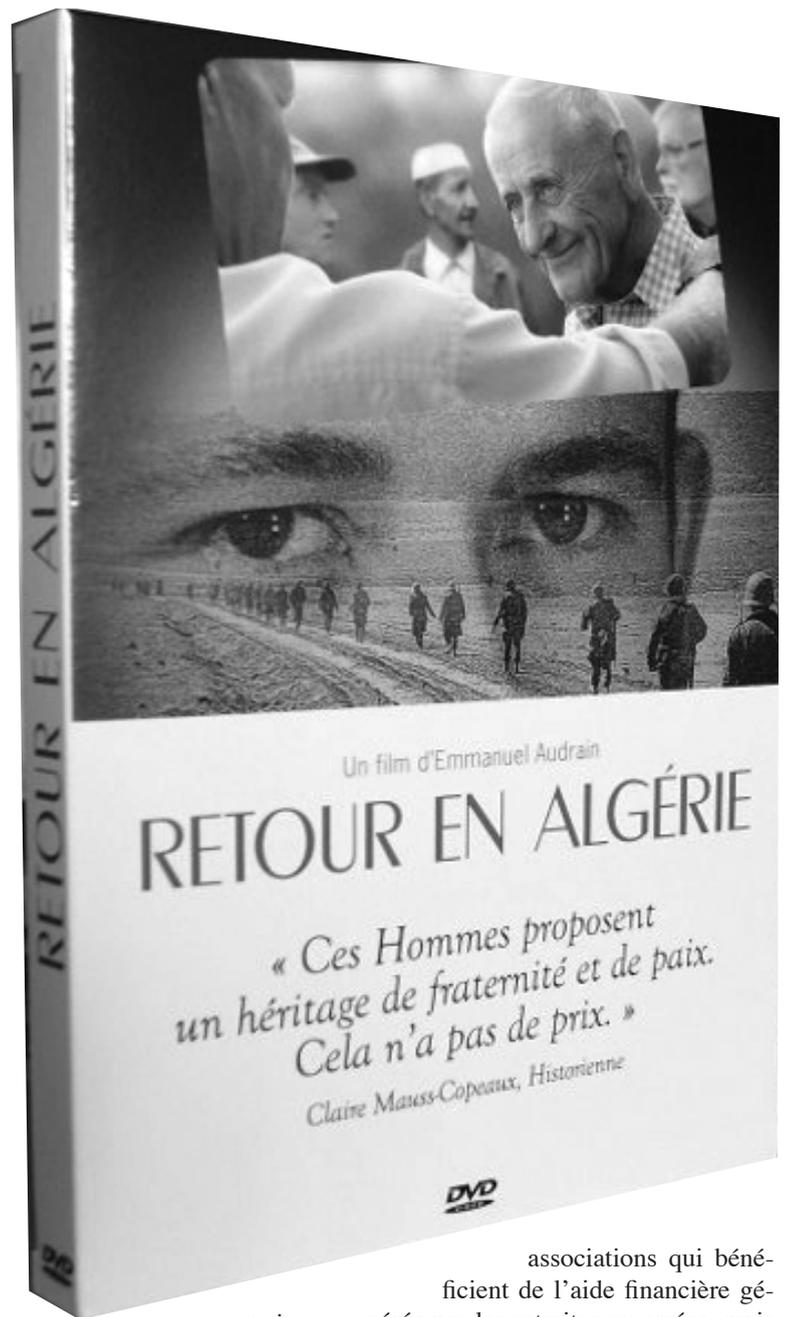
Face à vous, petit blanc-bec de 20 ans, l'armée se dressait, raide et lourde de ses nombreux siècles d'expériences.

Avant même de vous donner une carte d'électeur, la république vous a confié un fusil et formé au « tir instinctif ». Vous étiez à la fois soldat soumis absolument à ses gradés, et un « baroudeur » qui imposait sa loi aux « bougnoules ». Le pouvoir de l'un compensait la soumission de l'autre.

Le fusil était signe et l'outil de votre supériorité et de votre puissance. Il attestait votre nouvelle virilité.

Qui pourrait aujourd'hui vous le reprocher alors que vous avez le grand courage d'en parler ! »

Extrait de son livre « La source. » (voir bibliographie)



Tramor Quemeneur, historien, explique qu'on n'a jamais assez de traces de tous ces parcours de personnes qui ont pu être vécus là-bas : lettres, textes divers, images, photos, objets, traces d'actes commis, éléments de solidarité, qui témoignent de l'état d'esprit des appelés du contingent et de tous les aspects de leur quotidien pendant la guerre.

Il déclare : « J'appelle tous ces anciens à la mise en valeur des archives qu'ils peuvent posséder. »

L'association a effectué ce travail de collecte auprès de ses membres bien sûr, mais elle a été bien plus loin, en recueillant également les témoignages d'algériens, de familles d'appelés, de pieds noirs progressistes, de réfrac-

taires (I) et même de harkis, considérés comme des traîtres par les algériens qui refusent souvent que leurs témoignages soient côte à côte.

Ce beau travail a abouti à un livre :

« Guerre d'Algérie, guerre d'indépendance. Paroles d'humanité. » chez L'Harmattan.

« Il est un superbe outil de dialogues et de discussions. Il est reçu par les algériens comme un témoignage de fraternité. »

La 4ACG a également organisé un voyage en Algérie à la rencontre des

associations qui bénéficient de l'aide financière générée par les retraites reversées, mais également à la rencontre de différents acteurs et victimes algériens qui sont dans une démarche (minoritaire) similaire. La plupart retournaient pour la 1ère fois depuis 50 ans sur ces lieux de souffrance. Ils y ont témoigné, demandé pardon.

La réponse a été fraternelle : « Nous avons combattu le colonialisme, pas le peuple français » !

Emmanuel Audrain, cinéaste, les a suivis pour en faire un film très émouvant, disponible en DVD :

« Retour en Algérie ».

(1) *Les réfractaires : Ils ont été une trentaine d'appelés à refuser de partir en Algérie. Ils ont été arrêtés, jugés, condamnés et emprisonnés pendant 2 ou 3 ans. A leur sortie de prison ils devaient encore effectuer leur service militaire. Certains ont fait partie du voyage de la 4ACG en Algérie, où ils ont apporté leur témoignage.*

Ghislaine Guignier
Fille et petite fille de colons.

Bibliographie

« Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête » Florence Beaugé.

« Appelés en Algérie. La parole confisquée. » et « La source. Mémoires d'un massacre : Oudjehane 11 mai 1945 » Claire Mauss-Copeaux.

« La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962 » Raphaëlle Branche.

« La guerre d'Algérie 1954-2004. La fin de l'amnésie. » Mohammed Harbi Benjamin Stora.

« Algérie 1954-1962. Lettres, carnets et récits des français et des algériens dans la guerre. » Benjamin Stora Tramor Quemeneur.

« Les voleurs de rêves. 150 ans d'histoire d'une famille algérienne. » Bachir Hadjadj.

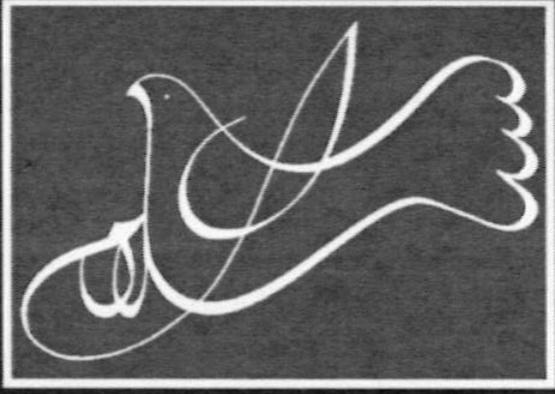
Contact

Association 4ACG :
25 rue Fabre d'Eglantine 92500
Rueil-Malmaison
www.4acg.org

jean.miossec@laposte.net
binet.jm@orange.fr
gl@4acg.org

Association des Anciens Appelés en Algérie
et leurs Amis
Contre la Guerre 4acg

Nous refusons
la retraite du combattant
pour nous-mêmes



Nous voulons
que notre pension
serve la paix

Pour commander le DVD « Retour en Algérie »
Le goût du large 26 rue du port 56100 LORIENT
legoutdularge.groix@wanadoo.fr



Se la font raja en abondi, la mitat del treball es facha : en Cevenas, l'aiga es d'aur. Las combas restancadas d'a temps passat an pro vist de guirguilhs de vesinatge que las generacions de « l'aiga a la pila » coneisson pas. Mas abundància fa pas tot. E en plaça del fems daissat per los darriers tropèls, a calgut parar los sòls d'una agricultura de proximitat, de còps dicha « rasonada » (pas tròp dins l'encastre productivista!), o mièlhs biologica, per respondre a la demanda sociala de produchs sans. Per capitar aquela tòca e que lo solelh embeuguèsse pas l'aiga, a calgut palhar lo plantum e perpensar l'usatge necite de l'aiga qu'òm se'n pòt servir. L'asagatge al gota a gota s'es renfortit, palhatge e bregadissa an fach lo rèsta per recoltar d'ortolalha de tria qu'an res de veire ambé los qu'an fait lo torn dels supermercats e... del monde ! S'avètz temps, es possible d'assajar la permacultura dins una partida del campèstre ; demanda un jaç espés de terranha qu'auretz sauput alestir e tanben lo manten dels sòls, sens arrancar las marridas èrbas. Sens tractament « fitosanitari », lo païsan cevenòl del sègle XXI vendrà un productor indefugible de las familhas e del monde dels revenguts pichons. Los supermercats l'an plan encapat que vos fan una seccion « biologica ». Contrafaçons s'abstèner ! De se demandar se lo rescaufament climatic es pas una bona causa ? Atanben, far de necessitat vertut, seriá puslèu la maxima de marcar a l'intrada de tot òrt que vòl sortir del productivisme ambient. Tè, rason de mai per tornar trobar de plasers simples, a posita, per cadun !

■
Gérard Tautil

Si la source coule abondamment, la moitié du travail est faite : en Cévennes, l'eau est d'or. Les combes endiguées autrefois ont suffisamment vu de disputes de voisinage que les générations de « l'eau à l'évier » ne connaissent pas. Mais l'abondance ne fait pas tout. Et à la place du fumier laissé par les derniers troupeaux, il a bien fallu protéger les sols d'une agriculture de proximité, des fois appelée « raisonnée » (pas trop dans le cadre productiviste !), ou mieux biologique, afin de satisfaire la demande sociale de produits sains. Pour atteindre cet objectif et faire en sorte que le soleil n'évapore pas l'eau, on a dû pailler les plantes et réfléchir à l'indispensable usage de l'eau utilisée. L'arrosage au goutte-à-goutte s'est renforcé, paillage et broyage ont permis de récolter des légumes de qualité sans comparaison avec ceux qui ont fait le tour des supermarchés et... du monde ! Si vous avez le temps, vous pouvez tenter la permaculture dans une partie de vos champs ; cela exige une couche épaisse de terreau que vous aurez préparée, ainsi que le maintien des sols sans arracher les mauvaises herbes. Sans traitement « phytosanitaire », le paysan cévenol du XXI^e siècle deviendra un producteur incontournable des familles et des gens aux petits revenus. Les supermarchés l'ont bien compris en ouvrant un rayon « biologique ». Contrefaçons s'abstenir ! A se demander si le réchauffement climatique n'est pas une bonne chose ? Aussi, faire de nécessité vertu, devrait être plutôt la maxime inscrite à l'entrée de tout potager qui souhaite sortir du productivisme ambiant. Tiens, une raison de plus pour retrouver les plaisirs simples à portée de la main pour tout un chacun !

■
Gérard Tautil

**Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
16 décembre 2016**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COM-MANDRE, Matthias COR-NEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COM-MANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Secrétaire :

Jean-Paul VELAY

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2016.

En ouvrant la séance, A J donne des nouvelles rassurantes d'Y Elie Laurent à qui il a rendu visite, à l'hôpital de Nîmes à la suite d'une nouvelle hospitalisation suite à des complications post opératoires.

Délibérations

– Ordures ménagères : SICTOM Bassin du Haut Tarn. La CC Vallée de La Jonte a demandé son adhésion au SICTOM, le CM doit donc

délibérer pour valider la procédure d'adhésion, ce qui est fait à l'unanimité.

En marge de la délibération, l'adhésion possible de Vialas est évoquée. JPA rappelle que la compétence OM passe aux communautés de communes dès le premier janvier.

– Contrats territoriaux : Un avenant au contrat est nécessaire : adopté à l'unanimité.

– SDEE : groupement de commandes. Le SDEE est coordonnateur de la convention constitutive du groupement des commandes des travaux de voirie pour une durée de quatre ans. Cette convention est renouvelée pour quatre années supplémentaires, à l'unanimité.

– Projet « Très Haut Débit » : Un premier programme avait été défini par le département pour une desserte en THD sur les anciens chefs lieux de canton et les Zones d'Activités. Ce programme évolue avec l'extension du THD au périmètre des communes nouvelles, aux nouveaux cantons et à tous les collègues. L'investissement est estimé à 51 Millions d'€ HT pour 34 000 prises installées, ce qui correspond, jusqu'en 2020, à un tiers de la couverture du département. Le coût de cette opération ne peut, bien sûr, être porté par le seul département. Il est donc nécessaire de créer un syndicat mixte qui regrouperait le département et les communes.

La proposition faite par le conseil départemental est de demander aux communes de participer à raison de 150 € par prise installée. Pour notre secteur proche : les communes historiques du Pont, de Fraissinet sont

couvertes en totalité. Pour St Maurice, seule la couverture de Masméjean sera assurée sur ce premier programme (jusqu'en 2020). A titre indicatif, la participation de la commune serait de 133 650 € (572 prises pour Le Pont, 280 prises pour Fraissinet, 39 prises pour Masméjean)

Le conseil émet un vote favorable sur ces propositions (une abstention)

– SIVU de l'Estournal : Une ligne de crédit de 35 000 € était mise en place sur le budget du SIVU. La commune nouvelle a repris tout ce qui concernait le SIVU et la gestion de l'école est assurée à présent par la trésorerie de la commune. Par manque de recul, il est utile de prolonger cette ligne de crédit à 35 000 € (taux de 1,80 % de la partie utilisée). Vote à l'unanimité pour cette proposition.

– Éclairage public : Un diagnostic a été fait par Lozère Energie, sur la totalité des points lumineux de la commune, avec l'objectif de diminuer la consommation globale, mais aussi d'intégrer la notion de « réserve de ciel étoilé » sur notre territoire.

Le document étudié fait l'état détaillé des consommations, de la nature des lampes et de leur état. Il reste notamment de nombreuses lampes à vapeur de mercure, très énergivores.

Le premier axe sera de changer les lampes qui ont une consommation exagérée.

Le second axe consistera à étudier ce que rapporterait, en terme d'économie, l'affaiblissement du niveau d'éclairage ou l'extension complète à certaines heures de la nuit (minuit à six heures du matin).

Le troisième axe sera consacré aux possibilités de révision des contrats de consommation.

Plusieurs scénarii sont proposés, avec des gains d'économie qui peuvent permettre d'obtenir des subventions (FEADER), sachant que ces subventions sont proportionnelles aux gains réalisés en matière de consommation.

Après discussion, le conseil approuve le principe d'adopter un abaissement de la puissance lumineuse de 22 h à 7 h et de poursuivre le remplacement des lampes à vapeur de mercure.

– Projet de création d'une fourrière animale : le maire de Mende étudie un projet qui serait ouvert aux communes lozériennes. Le fonctionnement estimé d'une telle structure est de 180 000 €. Le maire de Mende fait appel aux communes intéressées pour participer à ce projet. Il ressort du débat que le conseil est d'accord sur le principe, mais qu'il n'est pas possible de prendre un engagement sans connaître quelle part du montant prévisionnel serait demandée à la commune. Une participation de l'ordre de 2 à 3 € par habitant serait acceptable. Cette position sera communiquée au maire de Mende.

Convention

Comme chaque année, le conseil municipal fait le point sur la problématique du déneigement. En prévision de chutes abondantes ou d'un manque ponctuel d'agents communaux, il est envisagé de faire appel à l'entreprise Rouvière pour des déneigements occasionnels. Les propositions

– Bilan des opérations d'investissement 2017

- Remplacement véhicule mairie.
- Renouvellement de mobilier et informatique mairie suite au regroupement des communes.
- Rénovation tour de l'horloge.
- Acquisition voie de la Vayssière.
- Rejointolement et porte en fer au temple de Grizac.
- Réparation arrosage du stade.
- Programme voirie.
- Réparation dégâts intempéries route du Villaret.
- Aménagement accès mairie de Fraissinet.
- Garages communaux du pont : appel d'offre en cours d'analyse.
- Aménagement gué de la Brousse.
- Enfouissement électrique de l'éclairage public à Fraissinet.
- Diagnostic éclairage public.
- Travaux VCI : Pont de la Verié et pont de Camargue.
- Aménagement du chemin de Racoules.
- Pont du Massufret (en cours).
- Études lancées sur la signalisation touristique du Pont.

– Produits des amendes de police

Une partie du produit des amendes de police, collectées par l'État est reversé pour subventionner des opérations communales visant à améliorer la sécurité routière. Ces aides peuvent aider à financer du matériel, des opérations de sécurité routière (marquage au sol, panneaux divers, piquets neige, miroir, radar pédagogique,...)

Il est demandé à chaque conseiller de faire part de

ses propositions en la matière en vue d'élaborer un programme 2017 qui sera arrêté dans le cadre du vote du budget.

– Mise à disposition d'un agent de la CCML

Un agent était mis à disposition par la com-com pour assurer le secrétariat de la mairie de Fraissinet. Depuis la fusion de commune et la réorganisation des services, cette mise à disposition est supprimée. Le conseil autorise Mr le Maire à dénoncer la convention avec la communauté de communes.

– Conventionnement avec associations et particuliers.

Problématique de l'utilisation de la salle communale de la maison du Mt Lozère. Les états des lieux (salle propre, rangée et disponible) ne sont pas toujours respectés et peuvent causer des soucis aux utilisateurs suivants (cf marché de Noël). Une proposition est émise de conventionner pour les événements spécifiques et occasionnels vis à vis des activités régulières.

– Demande de particuliers.

– Demande d'interdiction de 2 places de parking en face du foyer logement : non acceptée par le Conseil Municipal.

– Demande du Café Dredi's de déplacer une partie de sa terrasse estivale en bord de quai afin d'éviter les désagréments causés par le passage des grumiers de bois. Acceptée par le conseil municipal

– Nouveau régime indemnitaire

Pour les agents de la com-

mune, une grille de calcul (du centre départemental de gestion) a été adoptée, définissant un nombre de points attribués à chaque agent en fonction de son poste et de ses responsabilités.

La valeur des points qui détermine le montant attribué est définie par le maire.

La décision prise est de ne pas faire subir de baisse à un agent tout en maîtrisant l'augmentation de la masse salariale.

– Horaire déchetterie

Nouveaux horaires d'hiver le mercredi matin au lieu de l'après midi anciennement.

– Point organisation Viabilité Hivernale

L'agent de St Maurice participant habituellement au déneigement est en arrêt maladie. La situation avec seulement 3 agents en mesure de conduire les engins peut s'avérer difficile en cas d'événements neigeux conséquents.

Une convention pour une mise à disposition de chauffeurs, en tant que de besoin a été passée avec l'entreprise Rouvière.

– Préparation vœux 2017

Samedi 28 janvier à 17 h présentation bilan et projets, débat, galette des rois

– Questions diverses

Problématique non résolue des sectionnaires, nombreux sur notre commune et géré par le conseil municipal. Certains élus sont attachés à ce patrimoine et s'interrogent sur l'idée de communalisation des sectionnaires. Futur débat en perspective.

Fin du Conseil Municipal 22 h 45 un record!

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
24 février 2017

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent Arbousset

Secrétaire de séance : Christelle Folcher

Les comptes rendus des 2 derniers conseils (16 décembre et 19 janvier) ont été adoptés.

Relevé des décisions du maire

– La convention CDG pour la retraite des agents communaux a été reconduite.

– Une demande pour un réseau d'eau et d'électricité de la part de Mr Robin Clément à la zone artisanale de Fraissinet a été faite pour un projet de construction. Un accord favorable a été donné.

Points sur les travaux

– La rampe d'accès à la mairie de Fraissinet est terminée. Reste à venir le revêtement en enrobés Un devis a été demandé pour la ferronnerie ainsi que pour les travaux de finition. La cabine téléphonique a été retirée.



- Demande de devis à la SDEE pour un éclairage public chez Yves Molines.

- Demande au SDEE de modification afin de pouvoir commander l'éclairage sous le pont historique.

- Une réunion est prévue courant mars pour le lancement de la tranche conditionnelle de la place de l'église.

- programme de voirie 2017 à établir, crédit globalisé à venir au BP 2017.

- Les douches et le nettoyage du gîte sont terminés. Il est donc opérationnel.

- Les travaux du pont du Massufret débuteront au printemps.

- Après prise de rendez-vous avec les artisans concernés, des travaux à l'ancienne poste de St Maurice (chez Ghislaine Guignier) seront lancés (chauffe-eau, balustrade).

Amende de police

- Miroir à la sortie du parking de l'église

- Peintures guide-axe sur VC de Montjoie

- Marquage au sol zone bleu quai à repasser

- devis pour radar pédagogique

Stationnement

Un courrier nous a été adressé pour une demande d'interdiction de stationnement face au foyer logement. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Délibérations

- Téléphonie de la Brousse et de Finialettes : organisation d'une réunion publique

- Demande d'achat d'un terrain de la mairie, par Mr Mario Pantel, situé sous le chemin de la Destourbe, en rapport avec son achat

de la maison Fages. Un échange de terrain lui sera proposé ;

- Demande de l'APE d'une subvention exceptionnelle de 1500 € pour financer leur voyage. Celle-ci est accordée et sera voté au prochain budget

Débats

- Un nouveau cimetière doit être aménagé, car ceux de la commune du pont ne disposent plus de beaucoup de concessions libres. Possibilité de création sur un terrain en direction de Rieumal. La commune va approfondir le projet et éventuellement mandater un hydrogéologue pour la faisabilité.

- Un point est fait sur les modalités d'ensevelissement sur chaque commune historique.

En conclusion, il est arrêté les dispositions suivantes :

• Dans les cimetières privés existants, une demande doit être adressée par le canal de la Mairie au préfet qui donne son accord. Aucune intervention des agents communaux pour la réalisation de la fosse.

• dans les cimetières publics, les familles peuvent obtenir l'intervention des agents communaux, intervention facturée à hauteur de 300 €. Ils peuvent également faire appel à un service de pompes funèbres ou à des privés.

- Assainissement de Finialettes : Une étude a été réalisée par le SPANC, l'étude sera présentée aux habitants lors d'une réunion le vendredi 7 avril à 20 h à la mairie de Fraissinet

Comptes rendus de réunions

- Communauté de communes :

• Une 8ème vice présidence

est attribuée à Michel Reydon et Alain Ventura est admis en tant que membre du bureau,

• Adoption d'un logo,

• Validation des dossiers pour l'atelier relai de Saint Frézal et la maison du presbytère de Fraissinet

Commission tourisme : Le principe de prendre l'OT du Pont comme office de tourisme de notre nouvelle communauté de communes a été entériné. L'OT comprendra un siège à pont de montvert et 5 Bureaux d'information touristique (Vialas, St Germain de Calberte, le Collet de Dèze, Ste Croix Vallée Française et St Etienne Vallée Française). 3 agents sont à recruter (1 à Sainte Croix-Saint Étienne vallée française, 1 au Collet et 1 au Pont). Les horaires et les jours d'ouverture sur le Pont restent inchangé, le nombre d'heures d'ouverture à Sainte-Croix et Vialas vont augmenter.

Problématique de la taxe de séjour. Il conviendra d'harmoniser les modalités de perception sur le territoire communautaire.

• Ordures ménagères : la collecte et le traitement des ordures ménagères est une compétence communautaire. La commune du Pont de Montvert est rattachée par convention au SICTOM du Haut Tarn. Vialas assure sa collecte et traite à Villefort. Les autres communautés historiques (vallée longue et vallée française) ont un service en régie. Une concertation pour ré-harmoniser la collecte et le traitement des déchets à été engagée

Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité et un programme d'aide aux com-

munes rurales mobilisant de manière coordonnée de financements Européen, État et collectivités.

Pour notre territoire, au titre de 2017, ont été retenues :

- L'aménagement du presbytère de Fraissinet et un atelier relai à St Frézal de Ventalon portés par la Com-Com

- La réalisation d'un plateau multisports au pont de montvert.

Pour les années suivantes, sont retenues :

- La restructuration de la maison du Mont-Lozère : commune du Pont

- La construction de l'Écomusée, Antenne Unesco et Ot à l'emplacement de l'ancienne poste : communauté de communes.

Questions diverses

- Une salle est recherchée pour les projections de films de Cinéco. En effet les travaux nécessaires à la mise aux normes de la crèche ne permettront plus d'utiliser cette salle pour les projections. Une demande au conseil presbytéral va être faite

- Le festival jeune public de la Petite Roulotte se déroulera au Pont de Montvert le 23 et 24 mars. Des spectacles seront présentés aux enfants lors de ces 2 jours

- Des journées "portes ouvertes" pour visiter l'horloge vont être proposées et animées par Alain Pantel. Une 1ère journée aura lieu le 23 avril avec un projet de visualisation du film de Roland Plantin avec la participation d'une association d'horlogerie. Une proposition est faite de renouveler ces portes ouvertes 2 à 3 fois dans l'été toujours avec la participation d'Alain Pantel.

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
18 mai 2017

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stéphan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Albert DOUCHY

Excusés : Jean-Paul VELAY, Représentés : néant. Secrétaire : Jean-Pierre ALLIER.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017 : adopté à l'unanimité.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Nous avons récemment fait et approuvé le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et nous devons maintenant faire et approuver le PCS car notre commune est intégrée dans le PPRI du Tarn Amont (Plan de Prévention du Risque Inondation). Pour réaliser ce document, trois étapes sont nécessaires : – définition des enjeux, – recensement des moyens mobilisables, – organisation en cas de crise.

Sur la première étape, un premier groupe de travail a eu lieu et a validé trois enjeux :

– Population des villages et agriculteurs (nombres et types d'animaux). Une carte sera établie avec tous les villages, le nombre d'habitants permanents et secondaires, le nombre de fermes et leur composition.

– Personnes vulnérables. Pour cet enjeu, il sera établi une liste confidentielle avec les personnes concernées, leurs coordonnées et les référents à contacter pour les joindre.

– Routiers et infrastructures. Pour cet enjeu il sera réalisé une carte avec l'ensemble des routes (RD, VC, pistes forestières ou de DFCi), des ouvrages hydrauliques (captages, réservoirs, bornes incendie, réseaux, mais aussi bâtiments tel que Mairies, salles de réunions ou de sports,...

Deux responsables par commune historique sont chargés du recensement de toutes ces informations : Michel Riou et Patrick Brun, Jean-Pierre Allier et Gilbert Roure, Michèle Buisson et Frédéric Folcher, pour les transmettre à notre stagiaire Pauline qui globalisera ces informations.

Etude sur l'aménagement de la traversée du Pont de Montvert

Le maire propose de demander à Lozère Ingénierie une étude prospective d'aménagement de la traversée du Village [Rd 998 de l'église à Chantecocotte et RD 20 de la Moline au Camping]. Ces travaux pourraient ensuite faire l'objet d'une programmation sur deux ou trois ans sachant que tous les travaux de chaussées seraient à la charge du départe-

ment. François Folcher fait remarquer que de la Placette au Camping, il y a des interventions à prévoir sur les réseaux AEP et EU.

L'étude devra donc intégrer la reprise des réseaux sur ce tronçon. Accord du conseil sur cette étude.

Point sur les manifestations culturelles et commerciales : Suite à la commission culture, Stephan Maurin détaille les manifestations qui seront précisées dans le journal municipal. Le 19 mai [demain] ouverture au Pont du Festival du Film documentaire puis les 16, 17 et 18 Juin, Total Festum avec l'Adoc. Le 24 juin, Fête de la Musique à la place de l'église, les 14 et 15 juillet Festival des Métiers d'Art, ... Il est confirmé que le marché estival sera du 15 juin au 15 septembre positionné sur la place de l'église qui est maintenant revêtue et équipée d'un sanitaire. Certains commerçants auraient souhaité que du 15 au 30 juin et début septembre le marché reste sur le quai mais le forfait estival couvre 3 mois et si l'intégralité des camelots se déplace durant ces périodes comme ils en ont le droit, il est impossible de les accueillir sur le quai. De plus, avec l'ouverture de la Poste ce secteur sera de plus en plus fréquenté et la circulation sera plus fluide dans le village.

Délibérations

1) Création d'un poste d'ingénierie mutualisée « revitalisation des centre bourgs » : Ce projet consiste à recruter pour trois ans un ingénieur chargé d'assurer une ingénierie des projets de revitalisation des centre

bourgs de notre communauté de communes. Un financement de l'Etat nous est garanti 105 000 € sur 135 000 € et les 30 000 € sur trois ans (10 000 €/an) seraient répartis sur 8 communes utilisatrices de cet agent de développement. Le conseil valide cette proposition.

2) Inscriptioin de la Grande Traversée du Massif Central en VTT au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) : Cette délibération est nécessaire pour que cette grande randonnée VTT (anciennement CHEMINA reprise par l'IPAMAC) puisse être ré-ouverte. Elle utilise les routes et chemins communaux et traverse notre commune sur un itinéraire assez important. Délibération adoptée (une abstention).

3) Horaires Poste : la directrice départementale de la Poste nous a informé de la fermeture de la Poste 2 jours et demi la première semaine du mois d'août. Le Conseil par délibération unanime déplore que ce service public soit réduit dans la période la plus utile (et rentable) de l'année.

4) Acquisition des terrains situés sur la voie de la Destourbe : La voie de la Destourbe passe encore aujourd'hui sur des parcelles privées sur le commun historique du Pont de Montvert. Les documents cadastraux de divisions sont réalisés. Les propriétaires sont d'accord pour une cession à l'euro symbolique. Le conseil approuve ces acquisitions qui permettront de classer cette voie publique (les frais de géomètre et d'hypothèques seront à la charge de la commune).



Plateau technique Multisports

Stephan précise qu'un financement supplémentaire de la fédération sportive du Foot pourra être obtenu. Le Maire demande à Stephan d'élaborer un cahier des charges pour consulter les entreprises et veiller à trouver une équipe sérieuse et compétente pour la réalisation de ce projet.

Appels à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'agence de l'eau a lancé deux appels à projets. Le premier vise à réduire les fuites sur les réseaux. Or nous avons de nombreuses fuites de la source de Caguefer sur le Tarn jusqu'au réservoir de Masméjan (7 litres/secondes sont captés pour 2 litres/secondes qui arrivent) et la police de l'eau exige en préalable à la régularisation des captages que nous réduisions notre prise d'eau sur le Tarn. Ces travaux consisteraient à refaire une canalisation neuve sur un nouveau tracé (permettant à terme le raccordement de Felgerolles). Ce dossier a été déposé et pourrait être financé à 80 %. Le deuxième vise à améliorer la qualité de l'eau distribuée. Cet appel à projet nous permettrait de financer à 80 % les périmètres de captages du Pont et St Maurice et la mise en place de station de traitement UV aux réservoirs de Chamlong de Lozère, le Masmin, Runes, Finiels et Grisac/Lhermet. Le dossier sera remis pour fin mai. Albert évoque des problèmes de qualité de l'eau sur Grisac suite aux

interventions de nettoyage sur leur réservoir et suite à une défaillance d'une des pompes. Le maire précise et explicite les dispositions prises pour remédier à cette situation.

Le nettoyage des bassins est une obligation de l'ARS. La deuxième pompe sera remplacée prochainement et des analyses sont en cours pour vérifier la qualité de l'eau.

Aménagement de la RD 35 entre le Cimetière de Fraissinet et la Zone Artisanale de la Croix de Runes

Une réunion publique a été organisée à Fraissinet de Lozère le 28 avril entre le Département et les propriétaires concernés. Le projet du Département va être adapté et fera l'objet de nouvelles propositions.

Point sur les travaux

Les travaux de goudronnage à la place de l'église sont faits, mais il reste les aménagements paysagers. Les éclairages publics sont posés à la sortie de Fraissinet côté le Pont, mais des réserves seront faites à l'entreprises INEO sur les reprises de chaussée. Les travaux de finition et d'embellissements au Pré Platon et aux abords de la passerelle sont en cours. Il est demandé aux riverains de faire des efforts pour la qualité de l'environnement et l'esthétique de ce quartier.

La restauration du Four de la Brousse, la pose du garde-corps et la réalisation des enrobés de l'accessibilité à la mairie déléguée de

Fraissinet sont commandés. L'alimentation en eau non potable d'abreuvoirs pour les agriculteurs de Runes qui été en attente de financement depuis plus de 2 ans est en consultation d'entreprises par l'ASTAF.

Centre de secours

Des devis ont été réalisés pour aménager les combles du Centre de secours en dortoir pour assurer les gardes. Au vu du montant des travaux (près de 30 000 €), le maire va solliciter des financements aussi les travaux ne pourront pas se réaliser en 2017 (non prévu au budget).

Projet d'un nouveau cimetière au Pont de Montvert

Il pourrait se faire sur un terrain situé en continuité de la déchetterie vers la route de Rieumal et sous la RD. Le maire a demandé à la SAFER de faire parvenir à la commune une proposition pour cette acquisition.

Installation intermittente d'une sagefemme

Une sage-femme souhaite s'installer au Collet et au Pont de Montvert. Cette installation 1 à 2 journées par semaine serait très intéressante pour notre commune et le docteur Leroy est disposé à lui prêter son cabinet, voir même lui fournir du matériel médical. Le conseil appuie cette demande et s'engage à financer le matériel médical complémentaire si cette installation aboutit.

Demande d'installation du car de Quoi de Neuf sur le Quai

Nous avons proposé qu'il s'installe sur la place d'église afin d'assurer une plus grande discrétion des consultations. Nous maintenons cette position. Jean-Pierre Allier est chargé de contacter Quoi de Neuf pour leur indiquer notre position et pour leur demander un bilan de cette expérience.

Demande d'installation d'un ponton pour l'initiation à la nage sur la baignade du Pont

Delphine souhaiterait cet équipement pour améliorer les conditions d'initiation à la nage des petits. Cet aménagement (coût 2000 €) pourrait être financé par la Région. Le conseil valide sa participation sous réserve d'obtenir la subvention régionale.



Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
30 janvier 2017

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Marc-François GOURDON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Émilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Miriam ROESSEL, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Josette ROUX

Absents : Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE, Céline MATHIEU, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Jean-Claude DAUTRY

En préambule, Monsieur le Maire fait une présentation aux élus des récentes élections du nouveau Président de la communauté de communes. M. Loïc JEANJEAN signale qu'il souhaite être membre de la commission agriculture de la communauté de communes.

– Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

– Projet de convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt

Mme Emilie MERMET présente le sujet.

Le Ministère de la Culture et de la Communication ayant procédé au reclassement des bibliothèques municipales de Lozère, il convient de signer une nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) concernant la bibliothèque se trouvant à la mairie de Lézinié. La BDP classe les bibliothèques communales en 5 niveaux selon des critères relatifs à la surface, à la qualification du personnel et aux crédits alloués. Notre bibliothèque pourrait être classée en niveau 4 (point-lecture) ou 5 (dépôt). Le niveau 3 ne pourra pas être atteint (nécessité d'une salle dédiée à la bibliothèque, de personnels bénévoles qualifiés, etc). Dans tous les cas le bibliobus continuera à effectuer 4 à 5 tournées par an. Il est rappelé qu'il serait opportun de refaire circuler l'information des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Lézinié, par exemple par l'intermédiaire du « Vent des Bancelles ». Il est précisé qu'il existe également une tournée de bibliobus pour les écoles.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention transmis par le Conseil Départemental de la Lozère.

Vote des conseillers en faveur de ce projet de convention : UNANIMITE POUR.

– Électrification parcelle C376 Lézinié

M. Jean-Claude DAUTRY présente le sujet.

Le SDEE a transmis un projet relatif au raccordement au réseau électrique de la parcelle C376 à Lézinié. La participation financière à charge de la commune s'élèverait à 990 € (hors

branchement à solliciter auprès d'Enedis) pour 190 mètres de réseau en souterrain à créer, sachant que les 100 premiers mètres sont gratuits.

Il est rappelé qu'un dépôt de matériel communal pourra être aménagé ultérieurement dans ce secteur. La volonté de faire venir l'eau jusqu'à cette zone est aussi évoquée.

Vote des conseillers en faveur de l'électrification de la parcelle C376 à Lézinié : UNANIMITE POUR.

– Travaux d'enfouissement des réseaux électriques de Lézinié : régularisation versement fonds de concours

Le SDEE a transmis à la commune un projet de régularisation afin de modifier le montant du fonds de concours relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques de Lézinié. Le conseil municipal de SAINT ANDEOL DE CLERGUE-MORT avait délibéré le 06 novembre 2015 sur cette question. Il s'avère que le SDEE a reçu les décomptes des entreprises en charge de la réalisation des travaux et les montants sont supérieurs aux estimations initiales. D'un montant initial de 17 469,70 €, le fonds de concours sollicitée auprès de la commune de VENTALON EN CÉVENNES s'élève maintenant à 18 950,75 € (12 356,87 € pour l'enfouissement BTS et 6 593,88 € pour le génie civil).

Vote des conseillers en faveur de la régularisation du montant du fonds de concours : UNANIMITE POUR.

– Groupement de commandes voirie

La convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE est coordonnateur est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Un nouveau groupement est prévu pour une durée de 4 ans afin de permettre aux collectivités de continuer à bénéficier du soutien du SDEE dans le cadre des projets de voirie et de génie civil de réseaux divers. Le SDEE serait en charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés.

Le SDEE a soumis à la commune un nouveau projet de convention relative à la constitution du groupement de commandes. La convention prévoit que le SDEE soit indemnisé à hauteur de 1 % du montant TTC des travaux réalisés par le groupement de commandes. Le conseil municipal doit délibérer sur cette question avant le 31 janvier 2017.

Vote des conseillers en faveur de la convention du groupement de commandes voirie : UNANIMITE POUR.

– Régularisation de route à Sambuget

Monsieur le Maire présente le sujet. Des négociations sont en cours avec un propriétaire de Sambuget afin de permettre à la commune de régulariser une route.

Le conseil municipal souhaite que le Maire poursuive ces négociations afin qu'elles aboutissent au plus tôt.

– Stratégie régularisation eau potable 2020

Monsieur le Maire présente le sujet.

Les compétences relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement doivent basculer à la communauté de communes au 1er janvier 2020.

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur la stratégie à mettre en œuvre afin d'apporter l'eau communale aux différents hameaux de la commune.

La commune souhaite lancer au plus tôt un maximum de régularisation des sources d'approvisionnement.

Concernant la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort, la situation est la suivante :

– possibilité d'étendre le réseau d'eau potable publique de Lézinier et de l'Espinas aux hameaux du Cros, des Estrèches... ;

– régularisation de la source communale de Cabanis à entreprendre ;

– régularisation de la source de Peyre Brune en négociation avec le Groupement Forestier ;

– régularisation de la source du Cros actuellement bloquée, car aucune entente n'a été trouvée avec les propriétaires. La maîtrise de la ressource foncière est néanmoins à acquérir ;

– régularisation de la source de Sambuget actuellement bloquée, car aucune entente n'a été trouvée avec le propriétaire ;

– 2 sources de L'Église : il serait nécessaire d'obtenir l'accord des propriétaires ayant des droits notariés sur l'eau afin de pouvoir régulariser ces sources. Il est précisé que la source du bas a un débit beaucoup plus li-

mité que la source du haut. Concernant la commune déléguée de St Frézal de Ventalon, les lieux-dits posant encore des problématiques au niveau de l'eau potable sont les suivants : Le Grenier/Conches /La Cabanelle.

– Subvention de fonctionnement à l'ASA pour le 4ème trimestre 2016

Il est proposé de verser à l'ASA DFCI une subvention de 650 € pour le 4ème trimestre 2016, compte tenu des travaux réalisés sur la commune par l'association. Messieurs Camille LECAT et Alain VENTURA se retirent du vote du fait de leur fonction au sein de l'ASA DFCI.

Vote des conseillers en faveur de cette subvention : UNANIMITÉ POUR.

– Élection des délégués et suppléants au syndicat mixte Du CÉFÉDÉ à la Ligne Verte

M. Loïc JENJEAN présente le sujet.

VENTALON EN CÉVENNES étant une commune nouvelle, elle a la possibilité de disposer de 2 délégués au sein du syndicat mixte (soit 1 par commune déléguée).

Les délégués titulaires sont Messieurs Jacques HUGON et Loïc JEANJEAN.

Le conseil municipal est invité à élire les 2 suppléants. Messieurs Camille LECAT et Frédéric MOUREAU se portent candidats.

Vote des conseillers en faveur de ces 2 suppléants : UNANIMITÉ POUR.

– Convention de pâturage terrains municipaux entre le Géripon et le Temple

Lors des précédentes

séances du conseil municipal, le projet de Mme Solène RENARD et de M. Siméon LEFEBVRE avait été évoqué. En effet Mme Solène RENARD et M. Siméon LEFEBVRE ont fait parvenir une demande visant à conclure avec la commune une convention de pâturage sur les terrains communaux situés entre le Géripon et le Temple, afin de leur permettre de développer leurs activités d'élevage.

Mme Émilie MERMET propose un projet de convention de pâturage. Cette convention serait établie pour une durée de 6 ans, en excluant de la convention les sections constructibles des parcelles concernées. La convention prévoit une limitation des coupes de bois qui ne seront autorisées tacitement que pour les végétaux ne dépassant pas 20 cm de diamètre et afin de permettre le passage des brebis. Les coupes autour des clôtures seront également autorisées. Le loyer annuel correspondra à 70 % du montant du fermage obtenu par application de l'arrêté préfectoral relatif au statut du fermage dans le Département de la Lozère. Le loyer serait donc fixé à 40 €/an pour 3,1 hectares de terrain.

Les conseillers débattent des termes de la convention.

Mme Solène RENARD se retire du vote.

Vote des conseillers en faveur de ce projet de convention : UNANIMITÉ POUR.

– Marché de travaux eau potable Lézinier : proposition d'avenant

Monsieur le Maire présente le sujet.

Un avenant est nécessaire dans le cadre du marché de travaux eau potable de Lézinier. Ces travaux ont été gérés par la mairie, sans intervention d'un maître d'œuvre.

Des devis ont été transmis par l'entreprise ROUVIERE.

Des frais supplémentaires sont apparus lors de la réalisation des travaux : raccordement de bouche incendie, constat d'huissier, etc.

Il s'agit de voter un avenant d'un montant total de 10 480,00 € HT.

Vote des conseillers en faveur de cet avenant : UNANIMITÉ POUR.

Par ailleurs une facture de l'entreprise ROUVIERE est également parvenue à la commune dans le cadre des travaux de réseaux de la Maison Rouverand (3660,60 € HT).

Vote des conseillers en faveur de la validation du paiement de cette facture : UNANIMITÉ POUR.

– Espace Test Agricole : Avancement du projet

Dans le cadre du projet Terra Rural porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère, en partenariat avec la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et la commune de Ventalon en Cévennes, une étude de faisabilité pour la création d'un espace-test agricole sur la commune de Ventalon (et au-delà sur le territoire) a été réalisée.

Une réunion de restitution de cette étude était prévue le lundi 30 janvier à 15 h 30, en présence de L'Alodear et de Coup d'pousses, prestataires de l'étude.

Néanmoins cette réunion a dû être reportée compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs participants. Le point sur l'avancée de ce projet sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

– Plan Local d'Urbanisme : Avancement du projet

La réunion de lancement du PLU de la commune de VENTALON EN CÉVENNES a eu lieu jeudi 19 janvier 2017, en présence du bureau d'études « OC'TEHA », des membres de la commission PLU de la commune et des représentants des Personnes Publiques Associées (Conseil Départemental de la Lozère, Parc National des Cévennes, Chambre d'agriculture, Direction Départementale des Territoires, etc). Monsieur le Maire fait le compte rendu de cette réunion. Lors de la réunion, le problème relatif au transfert de la compétence à la communauté de communes depuis le 1er janvier 2017 a été longuement évoqué. Ce transfert aura un impact direct sur l'élaboration du PLU de la commune. Les PLU communaux se feraient en effet sous l'égide de la communauté de communes.

Le sujet sera évoqué plus amplement lors d'une prochaine séance du conseil municipal, dans l'attente des décisions de la prochaine séance du conseil communautaire.

– Information du Maire : demande de financement DETR

Suite à la délégation donnée au Maire par le conseil municipal lors de sa séance du

28 novembre 2016, le Maire doit établir les demandes de financement pour les projets communaux éligibles à la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 31 janvier. Deux projets avaient été présentés et ajournés l'an passé faute de financement :

- Sécurisation du Pont du Pré neuf sur la voie communale VC n° 1, commune déléguée de Saint Andréol de Clerguemort ;
- Aménagement de deux parkings au hameau de Pénens Bas, commune déléguée de Saint Frézal de Ventalon.

La commune a à cœur de réaliser ces projets structurants et fédérateurs pour notre territoire. Ils seront donc représentés en 2017.

Le pont du Pré Neuf est en effet un ouvrage vernaculaire en pierres maçonnées de schiste situé au hameau du Pré Neuf, sur la voie communale VC n° 1 qui dessert de nombreux hameaux de la commune déléguée de St Andréol de Clerguemort et qui est également un axe routier central faisant la jonction entre la RN 106 au niveau du Collet de Dèze et la RD 35 communément appelée route des Crêtes.

Le pont du Pré Neuf nécessite une réhabilitation comme suit :

- élargissement par décaissement de chaussée et fouille pour assoir la fondation,
- démolition du parapet actuel et création d'un parapet double face avec couronnement en schiste d'une hauteur de 0.90 mètres.

Le montant estimatif et les caractéristiques du projet sont inchangés par rapport au dossier de subvention déposé en 2016.

Le plan de financement est le suivant : **voir TAB 1**

Quant au hameau de Pénens Bas, il s'agit d'un hameau typique cévenol, constitué d'un ensemble de bâtis en pierres traversé par une étroite voie communale. Depuis cette dernière décennie, les espaces privés réservés au stationnement des propriétaires saturent, du fait de l'augmentation du nombre de voitures par foyer ainsi que de l'augmentation de nombre d'habitants dans le hameau à l'année et lors de la période estivale. La commune souhaite améliorer le stationnement et la traversée des véhicules dans ce hameau par la création de deux parkings publics, un en amont et un en aval dudit hameau. Le nombre de places créées sera d'environ 10 places, conformément au dossier déposé en 2016.

Le plan de financement est le suivant : **voir TAB 2**

– Information du Maire : subvention intempéries des 22 et 23 novembre 2016

Suite à la délégation donnée au Maire par le conseil municipal lors de sa séance du 28 novembre 2016, une demande a été effectuée auprès de la Préfecture dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques. En effet les intempéries des 22 et 23 novembre 2016 ont fortement impacté la commune. Les dégâts sont estimés à 73 154,50 € HT (soit 87 785,40 € TTC) par Lozère Ingénierie. Une dizaine de sites ont été touchés. **voir TAB 3**

Il est précisé que les dommages doivent dépasser 150 000 € sur le secteur pour faire l'objet d'une prise en charge par la Préfecture. D'autres communes ont été touchées par les intempéries : Vialas, Le Pont de Montvert.

Monsieur le Maire rappelle également que suite aux intempéries de 2014, de nombreux travaux sont encore à entreprendre sur la commune. Lozère Ingénierie pourrait assurer la gestion de ces travaux. La réparation du pont de Vitaterne est une priorité.

– Information du Maire : décision de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du litige avec l'Agence de l'Eau

Un litige opposait la commune avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse concernant le paiement de trois créances relatives aux redevances prélevées en 2011 et 2012.

Pour déclarer sa redevance prélèvement sur 7 points de prélèvements à l'AERMC, la commune de St Frézal de Ventalon avait déclaré en 2011 et 2012 la somme des volumes mesurés et facturés aux compteurs individuels des abonnés, soit respectivement 9800 m3 et 10 899 m3. Or l'AERMC a estimé les volumes prélevés en 2011 et 2012 à respectivement 21 930 m3 et 21 930 m3. M. le Maire de St Frézal de Ventalon a demandé à l'AERMC une remise gracieuse, argumentant la présence de compteurs individuels en 2011 et 2012 pour mesurer le volume prélevé, et la confirmation des ordres de grandeur déclarés en 2011 et 2012 par le relevé des

compteurs généraux qui n'a commencé qu'en 2013.

En mars 2015, l'AERMC a refusé la demande de remise gracieuse argumentant que les volumes consommés au niveau des compteurs individuels ne pouvaient être retenus comme base de calcul de la redevance prélèvement. L'AERMC a donc émis deux avis de versements de sommes à payer de 1100,37 € et 616 €, soit 1716,37 €, qui ont par la suite été majorés de 110 €, soit 1826,37 €.

La commune s'est fermement défendue en refusant de payer, argumentant sur le caractère illégal des avis de sommes à payer de l'AERMC, en vertu du principe de non rétroactivité des actes administratifs et de l'erreur manifeste d'appréciation dans la motivation de la décision administrative se fondant sur l'arrêté du 19 décembre 2011. La Préfecture a soutenu la commune dans sa démarche. Néanmoins l'AERMC a saisi la Chambre Régionale des Comptes à ce sujet.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son avis du 09 décembre 2016, a donné raison à la commune, estimant que cette dépense n'avait pas acquis un caractère obligatoire pour la commune.

– **Courriers divers : Courrier du Parc National des Cévennes (pouvoir de police en matière d'urbanisme)/Demande de terrains agricoles/Demande d'acquisition par le Collectif du Pré des Maresques**

• Courrier du Parc National des Cévennes (pouvoir de police en matière d'urbanisme)

Le PNC a indiqué à la commune que le Maire était compétent, en tant qu'autorité en charge du respect du droit des sols, pour la mise en œuvre de mesures de police administrative en matière d'urbanisme en zone cœur du PNC. La police de l'environnement relève quant à elle de la compétence du PNC.

• Demande de terrains agricoles

Des habitants de Saint Frézal de Ventalon ont fait parvenir une demande de terrains agricoles (acquisition ou location) à la mairie, dans le cadre de leur projet agricole (verger, plantes aromatiques et médicinales, maraîchage).

Le conseil évoque les terrains disponibles (Pousiels). Les évolutions du projet de l'Espace Test Agricole auront un impact sur la disponibilité des terrains.

• Demande d'acquisition par le Collectif du Pré des Maresques

Le Collectif du Pré des Maresques a fait parvenir à la mairie une proposition d'acquisition de la ruine du Crespin dans le cadre d'un projet de castanéiculture et d'agropastoralisme. Le conseil souhaite leur demander de préciser leurs besoins (type d'habitat, superficie souhaitée, etc).

Par ailleurs il est convenu que la vente de la ruine du Crespin est prématurée compte tenu de l'acquisition récente de la Forêt. La commission « Forêt du Crespin » doit se réunir et elle offrira l'occasion d'évoquer ces sujets.

– **Questions diverses**

• Le Salson

Mme Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS évoque

TAB 1

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2017	40.00 %	6 737.40 €
Département – amendes de police	23.28 %	3 921.17 €
Autofinancement	36.72 %	6 184.93 €
TOTAL	100 %	16 843.50 €

TAB 2

	Taux	Montant HT
ETAT – DETR 2017	40.00 %	8 113.44 €
Département – contrat territorial	40.00 %	8 113.00 €
Autofinancement	20.00 %	4 057.16 €
TOTAL	100 %	20 283.60 €

TAB 3

Récapitulatif des différents sites et chiffreages		
N° de site	Intitulé	Chiffrage H.T
1	Piste Bonijols / Le Castanet	17 255,00 €
2	Hameau des Abrits	2 373,00 €
3	Chemin Viala / Pencens haut	5 461,00 €
4	Chemin de Carmentrant n° 1	4 832,00 €
5	Chemin de Carmentrant n° 2	7 008,00 €
6	Cabanis	7 844,00 €
7	Les Estreches	15 740,50 €
8	Clède des Estreches	3 116,00 €
9	Virage de l'Adrech amont	5 308,00 €
10	Virage de l'Adrech aval	4 217,00 €
Total H.T.		73 154,50 €
T.V.A 20 %		14 630,90 €
TOTAL T.T.C.		87 785,40 €

un habitant du Salson qui ne pourra pas conserver son domicile actuel, mis en vente par les propriétaires. Il est donc en recherche de logement et de terres.

• Vente de bois communal Suite à la demande de M. Frédéric MOUREAU, il est précisé que le tarif de vente de bois communal est bien identique entre les 2 communes déléguées.

• Parking Pénens Bas M. Frédéric MOUREAU évoque des problèmes relatifs aux travaux effectués au parking de Pénens Bas (mauvaise visibilité). Des réserves seront à faire auprès de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

• Avicenne Permanences médico-sociales

Il est convenu de la nécessité que les habitants de la commune soient informés au mieux des dates de passage du véhicule itinérant d'Avicenne.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 30.

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
25 février 2017

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Émilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Marc-François GOURDON, Frédéric MOUREAU, Solène RENARD, Miriame ROESSEL

Excusés : Josette ROUX

Absents : Anne-Marie DIDIER, Loïc JEANJEAN, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS

En préambule, Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Mme Isabelle DUQUENNE de ses fonctions de conseillère municipale de VENTALON EN CÉVENNES. Mme Isabelle DUQUENNE a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 1er février 2017. Une copie de sa lettre de démission a été transmise au Préfet par Monsieur le Maire, conformément à la procédure. Sa démission est donc effective.

– Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2017

À la demande de Mme Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Monsieur le Maire fait un point détaillé sur les dégâts liés aux intempéries qui ont touché la commune ces dernières années, et qui avaient été évoqués lors de la précédente séance du conseil municipal.

Ces précisions étant données, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

– Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2016 de la commune de VENTALON EN CÉVENNES.

Il est précisé que le compte de gestion n'a pas encore été fourni par la Trésorerie du COLLET DE DEZE à la commune. Néanmoins d'après les informations fournies par la Trésorerie, il est en concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion, l'affectation du résultat et le budget primitif seront délibérés au prochain conseil.

Le compte administratif de la Caisse des écoles est présenté de manière détaillée par Monsieur le Maire, suivi du compte administratif du budget AEP et de celui du budget général. Différents points sont abordés par les élus au vu des chiffres présentés (importance des recettes d'investissement du budget général compte tenu de l'emprunt de la forêt du Crespin, dépenses de formation des agents en légère augmentation, tarifs de la cantine scolaire en augmentation).

Arrivée de M. Jacques HUGON.

Monsieur le Maire se retire de la salle. Les comptes administratifs 2016 sont soumis aux votes des élus par M. Alain VENTURA, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation du compte administratif du budget Caisse des écoles 2016 : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation du compte administratif du budget AEP 2016 : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation du compte administratif du budget général 2016 : UNANIMITE POUR.

– Plan Local d'Urbanisme : délibération pour une minorité de blocage

M. Alain VENTURA présente le sujet.

La réunion de lancement du PLU de la commune de VENTALON EN CÉVENNES a eu lieu jeudi 19 janvier 2017, en présence du bureau d'études « OC'TEHA », des membres de la commission PLU de la commune et des représentants des Personnes Publiques Associées (Conseil Départemental de la Lozère, Parc National des Cévennes, Chambre d'agriculture, Direction Départementale des Territoires, etc). Le problème relatif au transfert de la compétence à la communauté de communes depuis le 1er janvier 2017 avait été longuement évoqué.

À ce jour il apparaît que la communauté de communes a délibéré pour poursuivre l'ensemble des PLU com-

munaux engagés avant le 31/12/2016. Ceci permettra à la commune de VENTALON EN CÉVENNES de mener à bien l'élaboration de son PLU communal, bien qu'administrativement ce sera la CCCML qui instruera le PLU et que financièrement ce sera aussi la CCCML qui engagera les dépenses et les recettes (la commune versera un fonds de concours pour que l'opération soit neutre pour la CCCML). Les communes n'ayant pas entrepris l'élaboration de leur PLU avant cette date ne pourraient en revanche plus l'entreprendre, compte tenu du transfert de la compétence. Néanmoins dans certains cas les communes pourraient s'opposer à ce transfert automatique de compétence avec l'opposition d'au moins 25 % des communes représentant a minima 20 % de la population et si cette opposition s'est manifestée dans les trois mois qui précède le terme du délai de trois ans (27 mars 2017). Malgré le fait que la portée juridique de ces dispositions de blocage de la loi ALUR est incertaine avec les dispositions de la loi NOTRE, il est proposé de s'opposer au transfert de compétences PLU, afin que la commune retrouve éventuellement cette compétence après le 27 mars. Rien n'interdit jusqu'au 27 mars 2017 à ce que la communauté de communes modifie ses statuts en demandant le retrait de la compétence obligatoire PLU.

Il est donc soumis aux élus le dispositif suivant :

1– demander à la communauté de communes de délibérer lors du prochain conseil pour le retrait de



la compétence obligatoire PLUi,

2 – demander aux 19 communes membres de :

a) se prononcer pour le retrait de cette compétence obligatoire (droit commun – parallélisme des formes),
b) se prononcer contre l'extension de cette même compétence obligatoire avant le 27 mars 2017 (minorité de blocage loi ALUR),

3 – notifier cette délibération à la Préfecture et aux 19 communes membres,

4 – s'opposer d'ores et déjà au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes (minorité de blocage loi ALUR).

Ce dispositif permettrait à la commune de VENTALON EN CÉVENNES d'être solidaire avec les communes qui souhaiteraient s'engager dans l'élaboration d'un PLU communal et qui n'ont plus cette possibilité depuis le transfert de la compétence. En outre si la commune conserve la compétence PLU, elle gardera une plus grande autonomie dans l'élaboration de son propre PLU.

Après en avoir débattu, les élus procèdent au vote.

Vote des conseillers en faveur du dispositif présenté : UNANIMITÉ POUR.

– Indemnités des élus

Ce point doit être rajouté à l'ordre du jour. En effet la Trésorerie du COLLET DE DEZE bloque le mandatement des indemnités des élus du mois de février, compte tenu d'un changement intervenu dans l'indice servant de base au calcul des indemnités des élus.

La précédente délibération fixant les indemnités des élus (DE_2016_005) visait en effet l'indice brut terminal de la fonction publique 1015, or cet indice est passé à 1022 (indice majoré 821 à 826) depuis le 1er janvier 2017.

Il est impératif que le conseil délibère afin d'acter le changement d'indice pour que les indemnités de février des élus soient débloquentes. Sachant qu'une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (l'indice 1028 deviendra l'indice brut terminal), la Trésorerie propose à la commune de prendre une nouvelle délibération faisant référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Vote des conseillers en faveur d'une nouvelle délibération fixant les indemnités des élus et visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » : UNANIMITÉ POUR.

– Point sur les travaux (logements)

Trois logements communaux sont actuellement vacants : logement du Géripon /logement de Lézinière (situé au-dessus de la mairie)/ Maison Rouverand (St Andréol).

Des travaux sont en cours dans ces logements, et plus particulièrement dans le logement de Lézinière et dans la Maison Rouverand.

Les travaux de réhabilitation de la Maison Rouverand devraient être achevés pour le début du mois de mars. Le problème du loyer est évoqué : la commune s'est rapprochée de la CAF concernant le calcul exact des surfaces utiles/surfaces

annexes dont la détermination a un impact direct sur le montant du loyer envisageable, le logement étant conventionné. Par ailleurs la convention APL doit être publiée aux Hypothèques, ce qui nécessite au préalable que la sous-préfecture ait rédigé l'acte administratif de transfert des biens à la commune nouvelle, afin que nom de VENTALON EN CÉVENNES apparaisse.

Concernant le logement du Géripon, une cloison d'isolation doit être posée pour résoudre les problèmes d'humidité récurrents. Ces travaux seront faits en régie par les employés communaux.

Le logement de Lézinière nécessite divers travaux de rafraîchissement qui dureront vraisemblablement jusqu'au mois de juin. La charge de travail des agents communaux est évoquée. Un point est également fait par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY et Mme Émilie MERMET-BOUVIER sur la section mini-pelle de la CUMA, dont la commune fait partie. La nécessité de former les agents communaux à une utilisation optimale de la mini-pelle est évoquée.

Des annonces relatives aux 3 logements vacants ont été publiées sur plusieurs sites internet. Les partenaires de la commune (chambre d'agriculture, CFPPA, CCI, Lozère Nouvelle Vie, chambre d'artisanat, ADIL...) ont été prévenus par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY de la vacance de ces logements. Il est convenu de l'importance de les relouer dès que possible. Des visites ont été organisées et d'autres sont pré-

vues. Des candidatures ont déjà été reçues.

Une commission logement se réunira afin de décider de l'attribution des logements, au vu des candidatures reçues. Les élus suivants souhaitent être membres de la commission logement :

M. Jean-Claude DAUTRY, M. Camille LECAT, Mme Marie-Christine LIEBER, Mme Émilie MERMET-BOUVIER, M. Alain VENTURA.

À 10 h 30, Mme Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, M. Daniel MATHIEU et M. Alain VENTURA quittent la séance afin de se rendre à une inauguration au PONT DE MONTVERT.

Avant de quitter la séance, M. Alain VENTURA précise que la commune a reçu et validé le devis du géomètre concernant le château d'eau de Vimbouches dans le cadre de la régularisation foncière du réservoir de Vimbouches (650 € HT), ainsi que le devis relatif à la mise en place d'un éclairage public sur le parking de l'école des Abrits (707 € HT).

– Organisation d'une passerelle entre la crèche et l'école des Abrits

Est soumise aux élus l'idée d'organiser une passerelle entre la crèche et l'école des Abrits afin de faciliter les trajets des enfants qui effectuent des demi-journées à la crèche et l'école ou qui déjeunent à la cantine. Le besoin se fait d'autant plus prégnant qu'à compter du mois de mai la crèche sera ouverte 4 jours par semaine. Les parents qui assurent ces trajets devraient pouvoir être déchargés de cette

tâche parfois difficilement compatible avec des obligations professionnelles. Il est convenu que l'organisation d'une passerelle entre la crèche et l'école est donc opportune.

Les modalités de cette passerelle doivent être étudiées en détail (assurances, véhicule, etc...).

– Raccordement électrique de la crèche au Temple/Ménage des locaux de la crèche

Le Maire présente ces problématiques.

La crèche a actuellement le même compteur électrique que la salle polyvalente Étienne Passebois, ce qui pose des problèmes réguliers au vu de la puissance disponible. Diverses solutions sont évoquées (raccorder la crèche au compteur du Temple?). Il est finalement décidé de demander un devis afin que la crèche dispose de son propre compteur, ce qui permettra de résoudre les problèmes de puissance et de disposer d'une meilleure visibilité des dépenses électriques réelles de la crèche.

Par ailleurs une solution doit être trouvée concernant le ménage des locaux de la crèche. Les salariés de la crèche ne pouvant assurer quotidiennement ce ménage en plus de leurs heures de travail, il est envisagé de recruter un agent de proximité pour combler ce besoin. La commune procéderait au recrutement. Les charges de personnel seraient facturées à la crèche via une convention.

– Information sur le projet de natation 2017 de l'école des Abrits

Mme Marie-Christine LIE-

BER et Monsieur le Maire présentent le sujet.

Une réunion a été organisée à l'école de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE le 31 janvier 2017 au sujet du projet de natation qui regroupe 3 écoles : SAINT MICHEL DE DEZE, SAINT PRIVAT DE VALLONGUE et VENTALON EN CEVENNES. Ce projet est mené par l'association du regroupement qui fédère ces 3 écoles qui ont décidé de mutualiser leurs forces pour mener à bien différentes actions pour les élèves. Le regroupement est un outil qui permet aux équipes pédagogiques et aux mairies de proposer aux enfants des différentes écoles de se rencontrer et de réaliser des actions qui seraient trop onéreuses pour des communes isolées. La pratique de la natation à la piscine de St-Privat de Vallongue, qui a déjà connu un grand succès il y a deux ans, est le projet proposé pour cette fin d'année scolaire. Une participation financière de la mairie est requise pour la réalisation du projet (coût du transport). Les élus saluent cette très bonne initiative qui permet aux enfants de se familiariser avec l'eau dès le plus jeune âge.

– Amendes de police : projet à prévoir

Il est nécessaire de définir les chantiers qui pourront être proposés en 2017 dans le cadre des recettes provenant des amendes de police. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2017 auprès de Lozère Ingénierie. Le produit des amendes de police doit participer à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité.

Les conseillers font le point sur les chantiers qui apparaissent les plus urgents : bandes blanches anti-brouillard sur les routes d'altitude, glissières de sécurité au pont de Chaldecoste, au virage de Loubreyrou ou à celui de l'Adrech. Deux opérations peuvent être prévues.

Le montant des travaux est limité à 10 000 € par opération.

La commune va se rapprocher de Lozère Ingénierie sur ces questions.

– Programme de voirie 2017 : projet à prévoir

M. Jean Claude DAUTRY présente le sujet.

Il s'agit de définir les chantiers de voirie prioritaires pour chacune des communes déléguées.

Les tronçons Loubreyrou – Le Pré Neuf, et Chaldecoste – Sambuget sont évoqués.

Lozère Ingénierie, qui est venu constater l'état des voiries avec M. DAUTRY et M. VENTURA, doit faire des propositions chiffrées à la commune.

Il est convenu de la nécessité de faire remonter les problèmes de voirie dont chacun pourrait avoir connaissance sur son secteur à M. Jean-Claude DAUTRY.

– Point sur le FSIPL

En 2016 la commune avait déposé auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local un dossier de demande de subvention pour un projet de rénovation thermique des bâtiments communaux (salle polyvalente du Temple/école/logement du Géripou /logement mairie de Lézinière).

Les enjeux de ce dossier sont aujourd'hui les suivants :

- Inscription de ce dossier dans le cadre du contrat de ruralité (qui doit être signé entre mars et juin) afin de bénéficier d'un cofinancement (DETR /Région) et d'une bonification des taux, et de permettre à ce projet d'être considéré comme prioritaire à l'échelle du territoire.

- Détermination du cadre exact du projet (faut-il ajouter la rénovation thermique du gîte communal du Temple?).

- Mandatement de Lozère Ingénierie, ce qui permettrait à la commune de disposer de devis établis par des hommes de l'art, éléments indispensables au montage du dossier. Le coût de cette assistance à maîtrise d'ouvrage est de 2 % maximum. Les élus conviennent de la nécessité de mandater Lozère Ingénierie.

– Questions diverses

- Alimentation en eau du lieu-dit L'Église

La commune a reçu un courrier de Mme et M. DIET à ce sujet. Comme évoqué par Monsieur le Maire lors de la précédente séance du conseil municipal, il existe 2 sources au lieu-dit L'Église (source du bas, source du haut). La propriété de Mme et M. DIET est connectée à la source du bas au débit limité, et non à la source du haut à laquelle ils auraient droit en vertu d'un acte notarié de 1971. Mme et M. DIET réclament donc que la commune assure un service public municipal desservant équitablement et rationnellement les propriétés bâties du lieu-dit. Ils sont prêts à

céder leurs droits d'eau à la commune si les autres ayants-droits procèdent de la même manière.

Monsieur le Maire et M. Pierre-Emmanuel DAUTRY sont mandatés par le conseil afin d'aller rencontrer les propriétaires concernés, pour pouvoir définir au mieux les modalités de régularisation de ces sources.

Il est précisé que la compétence eau doit basculer à la communauté de communes en 2020.

• Demandes du Foyer Regain

Le Foyer Regain souhaite évoquer avec la mairie le rachat d'une trentaine de chaises pour remplacer une partie des chaises vieillissantes. Les élus rappellent que les bancs communaux peuvent être utilisés en cas de besoin.

Par ailleurs est évoqué la nécessité de refaire une peinture blanche à la place de l'écran pour Cineco.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 12 h.



Président

Alain LOUCHE

Vice-Présidents

1er vice-président :

ALLIER Jean-Pierre

2ème vice-président :

PIGACHE Jean-Claude

3ème vice-président :

BENOIT Robert

4ème vice-président :

JAFFARD Alain

5ème vice-président :

PLAGNES Pierre

6ème vice-présidente :

CLAUZEL Ardoine

7ème vice-président :

MARCHELIDON Pascal

8ème vice-président :

REYDON Michel

Membres du Bureau : 12 membres

■ Alain LOUCHE – ALLIER Jean-Pierre – PIGACHE Jean-Claude – BENOIT Robert – JAFFARD Alain – PLAGNES Pierre – CLAUZEL Ardoine – MARCHELIDON Pascal – Jean HANNART – Bruno DELDIQUE – Michel REYDON – Alain VENTURA –

Commission Tourisme : Alain JAFFARD

Alain LOUCHE – Maurice AIGOIN – Jean HANNART – Pierre FESQUET – Gérard CROUZAT –

Bruno DELDIQUE – Gérard LAMY – Gilles BALLAND – Jean-Paul VELAY – Michel BOULANGER – Noëlle PRATLONG – MICHELET Jean-Pierre –

Commission Finances – Économie : Jean-Pierre ALLIER

Alain LOUCHE – Alain VENTURA – Ardoine CLAUZEL – Jean-Claude PIGACHE – Alain JAFFARD – Eric BESSAC – Gérard CROUZAT – Jean HANNART – DELDIQUE Bruno – GARRIGUE Franck – Michel BOULANGER –

Commission Agriculture – Forêts – Natura 2000 : Pierre PLAGNES

Alain LOUCHE – Annie GOISET – Pascal MARCHELIDON – Serge ANDRÉ – Camille LECAT – Gérard LAMY – Pierre FESQUET – Yves COMMANDRE – Michel BOULANGER – Noëlle PRATLONG – Joël JEANJEAN

Commission Culture – Éducation : BENOIT Robert

Alain LOUCHE – Jean-Claude PIGACHE – Bruno DELDIQUE – Annie LAUZE – Vanessa ALBARET – Jean-Pierre ALLIER – Ardoine CLAUZEL – Maurice AIGOIN – Catherine BISOTTO – Jean-Pierre MICHELET –

Commission SPANC – Ordures Ménagères – Protection de l'Environnement : Jean-Claude PIGACHE

Alain LOUCHE – Josette GAILLAC – Michel REYDON – Gérard LAMY – André DELEUZE –

Jean HANNART (AEP) – Serge ANDRÉ – Pierre PLAGNES – Pierre TREBUCHON – Jean-Max ANDRÉ – Jean VALMALLE (SPANC) – Bernard GUIN (SPANC)

Commission PLUI – SCOT – Grand cycle de l'eau : Ardoine CLAUZEL

Alain LOUCHE – Alain JAFFARD – Vanessa ALBARET – Eric BESSAC – Jean-Claude PIGACHE – Anne PASCAL – Pierre TREBUCHON – Anne-Pascal THUILLER (PLU) – Alain VENTURA – Hilde VANHOVE (PLUI) – Frédéric PANTEL (PLUI) –

Commission Cadre de vie EAU – SANTÉ – Soutien aux associations humanitaires – Transport – Téléphonie – : Pascal MARCHELIDON

Alain LOUCHE – Gérard CROUZAT – Michel REYDON – Bruno DELDIQUE – Florence BAI – Jean-Claude PIGACHE – Robert BENOIT – Annie LAUZE (santé) – Jean HANNART (santé)

Commission Communication – MSAP : Michel REYDON

MSAP : HANNART Jean – CROUZAT Gérard – Robert BENOIT – Le Collet : – Le Pont

Membres de la Commission d'Appel d'Offres

Alain LOUCHE, Président

Membres titulaires
Membres suppléants

ALLIER Jean-Pierre
JAFFARD Alain

VENTURA Alain
BESSAC Eric

CROUZAT Gérard
DELDIQUE Bruno

PIGACHE Jean-Claude
GAILLAC Josette

LACOMBE Jean-Michel
ROUX Christian

DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

ASSOCIATION TERRITORIALE CAUSSES CEVENNES

Comité de Programmation GAL

Délégués titulaires
Délégués suppléants

ALLIER Jean-Pierre
LECAT Camille

JAFFARD Alain
REYDON Michel

BENOIT Robert
ANDRE Serge

LOUCHE Alain
DELEUZE André

DELDIQUE Bruno
CROUZAT Gérard

HANNART Jean
FESQUET Pierre

ASSOCIATION TERRITORIALE CAUSSES CEVENNES

Conseil d'administration

ALLIER Jean-Pierre – LECAT Camille – REYDON Michel – LOUCHE Alain – BENOIT Robert – BAI Florence – PIGACHE Jean-Claude – HANNART Jean – DELDIQUE Bruno

Délégués au SDEE

ROUX Christian (titulaire) et CROUZAT Gérard (suppléant)

Délégués Lozère développement

LOUCHE Alain (titulaire) et ALLIER Jean-Pierre (suppléant).

Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère

Délégués titulaires : JAFFARD Alain – REYDON Michel -

Délégué suppléant : ALLIER Jean-Pierre

Délégués au SMAGE des Gardons

Délégués titulaires: LAMY Gérard – CLAUZEL Ardoine – MARCHELIDON Pascal

Délégués suppléants : HANNART Jean – CROUZAT Gérard – PLAGNES Pierre

Délégués au Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SMHVC) – démarche AGENDA 21

Délégué titulaire : LOUCHE Alain

Délégué suppléant : LAMY Gérard

Délégués au Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SMHVC) – compétence « gestion des cours d'eau sur le bassin versant du Galeizon »

Délégué titulaire : LOUCHE Alain

Délégué suppléant : MICHELET Jean-Pierre

Délégués au CNAS :

Délégué titulaire élu : ALLIER Jean-Pierre

Déléguée suppléante élue : LAUZE Annie

Délégué et correspondante agent titulaire : FOUQUART Muriel

Correspondante suppléante : BERDER Fanny

**Site internet
Communauté de communes**

Des Cévennes au Mont Lozère

www.cevennes-mont-lozere.fr



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes et de la communauté de communes sur le site internet

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

Festival des métiers d'art en Cévennes

L'Association des Métiers d'Art en Cévennes, en partenariat avec la commune du Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère, organise les 14, 15 et 16 juillet 2017, son 9ème Festival des Métiers d'Art.

Cette édition 2017 présentera comme à l'accoutumée, le remarquable travail d'artisans italiens, en plus de celui des 70 créateurs de toute la France retenus par le jury. Cette particularité de notre festival est le fruit d'une longue amitié avec l'association Art in Fiera installée dans le Piémont en Italie avec qui nous sommes jumelés depuis 2009. En retour, des artisans de l'AMAC sont invités chaque année au festival des métiers d'art à San Sebastiano de Curone. Cette étroite collaboration permet un échange artistique et humain de grande qualité qui inspire les artistes et artisans des deux pays : en septembre 2015 les créateurs de

l'AMAC ont pu ainsi exposer aux côtés de leurs compagnons italiens à l'exposition universelle de Milan. En ce weekend prolongé du 14 juillet, ce sera le tour de l'AMAC et de tous les habitants du Pont de Montvert d'accueillir dans la convivialité de notre village cévenol les créateurs de Art in Fiera, à l'occasion de notre festival annuel.

L'ensemble de la commune et toute l'équipe du festival se mobilisent pour mettre à disposition des artistes et artisans les places, cours, jardins, garages, granges, vieilles échoppes et tous lieux susceptibles de recevoir une exposition d'œuvres d'art. Démonstrations, ateliers créatifs, spectacles d'Art Vivants (théâtre, concerts, contes...) seront également au programme pour faire du festival une véritable fête populaire, un moment privilégié de découverte, d'apprentissage, d'échanges culturels et amicaux, de plaisirs partagés et d'acquisition d'œuvres uniques et originales. Le Festival des Métiers d'Art au Pont-de-Montvert, c'est l'événement de l'été dans les Cévennes en Lozère !

AMAC

Contact

Association des métiers d'art en Cévennes
assometiersdart@free.fr
www.metiersdartencevennes.com
+33(0)4 66 45 81 94

Créateurs

Marinella Della Toffola
Création d'objets décoratifs avec la technique de l'origami.
www.marigamiweb.com

Elena Marsico
Travail du papier. Technique du papier mâché japonais, feuille sur feuille.
www.cartapazza.it

Lavgon
Maison de couture innovante et artisanale.
www.lavgon.it

Claudio Dotta
Création d'objets déco nés du travail de l'argile.
www.artchimiaceramics.it

Cinzia Mauri
Plasticienne, pièces uniques ou en série limitée, entièrement réalisées à la main.
www.amano.it

Giovanni Minelli
Sculptures, objets uniques créés à partir d'un treillis métallique.
minelli.giovanni@libero.it

Greta Penacca
Graphisme et peinture sur différentes matières (bois, métal, papier...)
g.penacca@gmail.com

Agnes Duerrschnabel
Création de pièces décoratives en grès ou porcelaine
www.agnesduerrschnabel.it

Matteo Bonafede
Création de bijoux contemporains issus de la rencontre entre l'artisanat et le design.
www.artboxgioielli.it

Sergio Bagna
Colliers, boucles d'oreilles, bracelets réalisés en divers métaux.
sergiobagna.ged@alice.it

festival
9ème édition
14 15 16
juillet 2017

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère



www.metiersdartencevennes.com

Piégeage du frelon asiatique *Vespa velutina*

Depuis quelques années certains d'entre nous, à l'automne, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, ont découvert, accrochée à une branche, une boule plus ou moins grosse, plus ou moins allongée, il s'agit sûrement d'un nid de frelons asiatiques (qui peut aussi se situer dans un bâtiment).

On a tous plus ou moins entendu parler des dégâts que font ces frelons sur les abeilles domestiques. Elles font partie de 45 à 50 % de leurs prélèvements de nourriture protéinée utilisée pour nourrir essentiellement les nombreuses larves dans le nid, le reste de l'alimentation étant constitué par des insectes divers : libellules, mouches, araignées, papillons, chenilles, bourdons...

Des apiculteurs ont abordé ce sujet au cours des conseils municipaux de Ventalon en Cévennes, et la conseillère (et apicultrice) Emilie Mermet, avec l'aval du Maire (et après avis des conseillers municipaux) a décidé d'acheter des pièges « Guet-apens » à la maison Ickowich. Elle a modifié ces pièges à guêpes pour qu'ils deviennent sélectifs. Ces six pièges ont été confiés aux employés municipaux pour qu'ils les disposent aux endroits qu'ils trouvent les plus judicieux, qu'ils les sur-



veillent, les vident et maintiennent dans la quantité de liquide appât pour le frelon.

L'idéal étant de piéger les fondatrices au printemps, car une fois fécondées, elles se sont cachées en hiver et vont sortir en avril pour construire un premier nid. Le piégeage qui se ferait sur l'ensemble d'un territoire serait d'une grande efficacité (exemple de la Bretagne – Le Morbihan et le frelon asiatique –, source internet). Ces pièges peuvent être fabriqués soit à partir de bouteilles en plastique à recycler (voir les sites internet), soit en transformant des pièges à guêpes.

Modifications effectuées sur les pièges « guet-apens » par Emilie Mermet : Pour l'entrée, obstruction du gros passage par une pastille de plastique collée et percée en son centre (9 mm de diamètre pour les fondatrices au printemps, puis 7 mm pour les ouvrières le reste de la saison). Sur le dôme transparent, au minimum 4 trous en 5,5 mm pour permettre aux insectes plus petits de sortir. Il est préférable de mettre des petits morceaux de bois dans le liquide pour aider ces derniers à sortir.

Le Foyer Rural Regain a organisé le 3 avril dernier un atelier « Piégeons la frelonne! ». Agnès Gandon, apicultrice, a présenté le cycle du frelon asiatique pour faire comprendre l'importance de le piéger au printemps et

de réaliser des pièges au maximum sélectifs afin de ne pas nuire aux autres espèces. Ensuite les participants (une quinzaine) ont pu construire leurs propres pièges avec des bouteilles en plastique ou en transformant des pièges à guêpes.

Pour plus d'infos, allez faire un tour sur le site regainfoyerrural.com

Les emplacements conseillés pour piéger les fondatrices

- Proches d'un ancien nid non détruit avant Août de l'année précédente,
- des composteurs ménagers,
- des arbres à fleurs, tôt dans la saison,
- du rucher ou de l'emplacement du matériel apicole.

Quelques chiffres

- Premiers frelons en 2004 en Dordogne.
- 2008 : colonisation de tout le Sud Ouest.
- En 2011 dans le Morbihan, 1er frelon asiatique aperçu et recensé.
- En 2016 en Bretagne plus de 20 000 nids recensés. Un nid peut contenir jusqu'à 1 500 frelons à partir d'août.



Le contexte réglementaire

- Le classement du frelon asiatique en danger sanitaire de deuxième catégorie ne constitue en rien une obligation de lutte contre l'espèce. La décision de déconstruction et les coûts de mise en œuvre incombent au propriétaire du fond sur lequel se trouve le nid.

- L'État ne prévoit pas à ce stade de participer au financement des mesures de lutte contre le frelon asiatique.

- La problématique du développement de cette espèce est prise en compte uniquement pour son impact sur l'activité apicole.

La reine des frelons crabros ou asiatiques ne vit qu'un an, les futures fondatrices désertent le nid en automne et vont s'enterrer, à l'abri du gel, jusqu'au printemps suivant. C'est pourquoi selon l'emplacement du nid et la période de l'année, il n'est pas toujours nécessaire de le détruire. Il est malheureusement souvent difficile de localiser les nids avant que les feuilles ne tombent et à cette époque

de l'année seules les ouvrières vouées à mourir durant l'hiver sont encore dedans.

Chaque destruction est une intervention lourde pour les bénévoles formés du GDSA.

Si vous pensez qu'il est nécessaire de détruire un nid, vous pouvez joindre le GDSA ou l'entreprise **Lozer'essaims** à Balsièges.

Au Vent des Bancelles, nous aimerions recevoir et publier des observations sur cet insecte, des témoignages, des avis pour (ou contre) le piégeage, l'efficacité d'autres techniques de prévention, de protection des ruchers ...

Le piégeage tout au long de l'été est important pour faire baisser la prédation, et en automne il y a un pic d'attaque sur les ruchers.

Cet article demande à être complété et éclairé des lumières de ceux qui savent et pratiquent ...

■
Eric Tamisier

COÛT DES PIÈGES «GUET-APENS» :

Unité : 4,22 €

Attractif concentré à diluer :
50 ml : environ 11 € (pour 4 pièges)

1 l : environ 32 € (pour 100 pièges).

A l'attractif en 1 l, il faut rajouter de l'eau et du sucre.

À SAVOIR

Il est aussi possible de faire un mélange soi-même : sirop de fruits rouges + bière brune + vin blanc (une bonne dose car l'alcool éloigne les abeilles).

Essais scientifiques et inauguration de la plateforme de recherche nationale sur la pierre sèche à L'Espinas en Cévennes

L'inauguration de la plateforme de recherche nationale sur la pierre sèche à L'Espinas, commune de Ventalon-en-Cévennes, a eu lieu le mardi 30 mai 2017. La création de cette plateforme et sa première utilisation pour la recherche scientifique est l'une des quatre actions portées par l'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) financée par les fonds nationaux pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) dans le cadre du programme LAUBAMAC : Consolider et développer les filières des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche du Massif Central.

Cette étape marque un tournant dans l'évolution de la recherche scientifique sur le comportement des murs de soutènement en pierres sèches, commencée en 2000. La plateforme constitue désormais un pôle de recherche permanent à l'École professionnelle de la pierre sèche à L'Espinas en Cévennes et servira pour d'autres expérimentations lors des prochaines recherches sur le comportement des murs en pierres sèches. Représentant environ 20 % du patrimoine d'ouvrages de soutènement du réseau routier national français, les ouvrages de soutènement en maçonnerie sont au cœur des problématiques du développement durable en génie civil. Lors de cette première expérimentation à L'Espinas, il s'agissait d'analyser le comportement d'un mur de soutènement en pierres sèches soumis à une surcharge localisée importante afin d'évaluer la résistance ultime du mur étudié. Ces tests simulent les sollicitations appliquées sur un ouvrage de soutènement routier lors du passage d'un poids lourd. Bâti selon les règles de l'art par quatre membres ABPS, le mur en calcaire repose sur une dalle renforcée en béton. Un portique haut de 3 mètres soutient un vérin réalisé sur mesure. L'expérimentation entre dans le cadre de la thèse « Évaluation structurale des murs de soutènement en maçonnerie » du doctorant Benjamin Terrade de l'IFSTTAR (Institut

français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), encadré par Anne-Sophie Colas, ingénieur-chercheur à l'IFSTTAR et Denis Garnier, chercheur à l'École des Ponts et Chaussées de Paris. Afin d'enregistrer les déformations du mur, le mur a été instrumenté par Joachim Blanc-Gonnet, ingénieur de recherche à l'École Nationale des Travaux Publics de Lyon (ENTPE), et Stéphane Cointet, technicien à l'ENTPE. Trois essais ont été lancés dans l'après-midi après quelques dernières mises au point. Un bilan très positif résulte de cette journée d'expérimentation scientifique : tout a bien fonctionné et le mur s'est déformé conformément aux attentes des chercheurs, permettant de valider certaines hypothèses. Benjamin Terrade présentera les résultats de ces essais lors de la soutenance de sa thèse à l'IFSTTAR de Paris en fin d'année. Il s'agit de la 4^{ème} thèse successive sur le comportement des murs de soutènement en pierre sèche. Ces études indispensables au développement de la filière font évoluer les connaissances techniques sur le comportement, la résistance et l'écobilan des murs en pierres sèches et contribuent à l'élaboration de documents techniques très attendus par les donneurs d'ordres publics et privés. Pour plus d'information www.pierreseche.fr.

■
ABPS



Contact

ABPS
L'Espinas
48 160 Ventalon en Cévennes
04 66 32 58 47
contact@abps.fr
www.pierreseche.fr